



TÉLÉVISION
Dominique Poirier quitte le navire radio-canadien
Page B 8

POLITIQUE > Julie Couillard refuse d'aller témoigner devant le comité parlementaire > Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

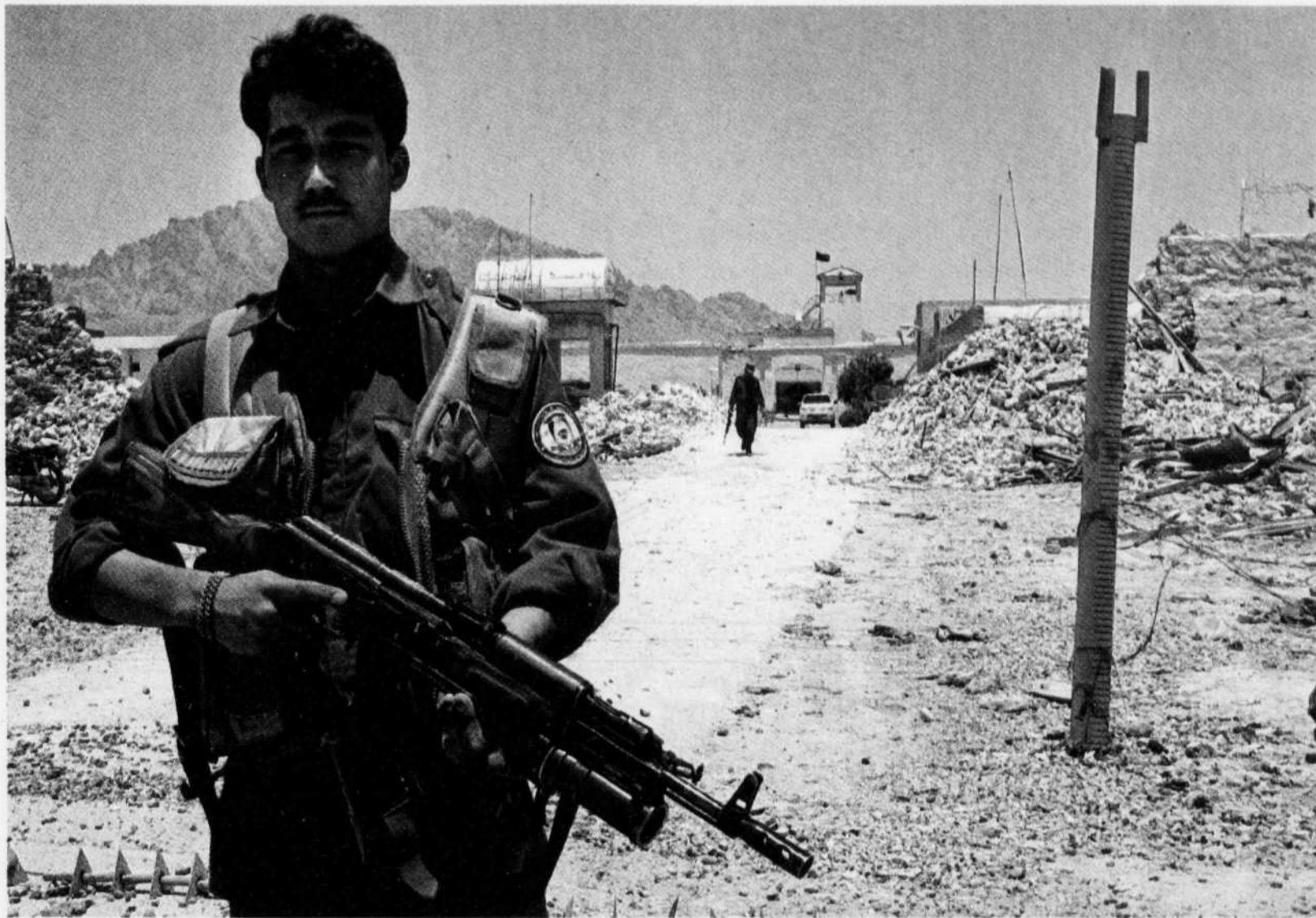
VOL. XCIX N° 135

LE MARDI 17 JUIN 2008

89c + TAXES = 1\$

Prison de Kandahar: l'opposition accuse

Le gouvernement Harper avait été averti de la faiblesse de l'établissement



ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les partis d'opposition ont accusé hier le gouvernement Harper de ne pas avoir déployé tous les efforts nécessaires pour sécuriser la prison de Sarpoza, à Kandahar, qui a été vidée de ses détenus talibans vendredi dernier dans une attaque spectaculaire. Un document interne du Service correctionnel du Canada, rédigé en février 2007 à partir de Kandahar, prévenait Ottawa que renforcer le périmètre de la prison était la priorité numéro un.

Le gouvernement canadien a-t-il répondu favorablement à ce rapport en sécurisant la prison de Sarpoza? Cette question, demeurée sans véritable réponse hier, a résonné d'autant plus fort que les talibans ont poursuivi sur leur lancée amorcée en fin de semaine. Hier, plusieurs petits villages dans le district d'Arghandab, situé au nord-ouest de la ville de Kandahar, sont tombés aux mains des talibans.

Plusieurs
petits
villages sont
tombés hier
aux mains
des talibans

Le choc de l'évasion passé, le Parti libéral a mené la charge hier en se basant sur un document déposé en cour l'automne dernier, lors du litige sur le transfert des prisonniers afghans. En effet, le 18 février 2007, les deux employés du Service correctionnel du Canada en poste à Kandahar ont envoyé à Ottawa leur première évaluation de la prison de Sarpoza, principal pénitencier de cette province instable. À la page 3 du document, on peut lire: «Il est recommandé que notre première priorité consiste à sécuriser le périmètre de l'institution.» Les deux fonctionnaires insistent sur la nécessité de rénover et de moderniser les infrastructures de la prison.

Par contre, les postes de garde et l'entrée principale du pénitencier avaient été améliorés par les soldats américains avant l'arrivée des Canadiens en 2006, peut-on lire dans un autre document du gouvernement du Canada.

Vendredi soir, vers 21h, une trentaine de talibans — peut-être même jusqu'à 80, selon la police locale — ont foncé vers la prison armés de roquettes, de mitrailleuses et d'AK-47. Certains étaient à moto. À l'aide de deux voitures bourrées d'explosifs, ils ont forcé

Un policier afghan montait la garde hier devant la prison de Sarpoza, à Kandahar, d'où plus de 900 détenus, dont 400 talibans, se sont évadés vendredi à la suite d'une attaque. Le Service correctionnel du Canada avait prévenu le gouvernement Harper qu'il était prioritaire de sécuriser le périmètre de la prison.

REUTERS

VOIR PAGE A 8: PRISON

Îlot Voyageur: la Caisse de dépôt est liée au projet

KATHLEEN LÉVESQUE

La Caisse de dépôt et placement du Québec participe depuis 2006 à l'administration du contrat de construction de l'Îlot Voyageur, un projet immobilier qui a entraîné l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans un gouffre financier de plusieurs centaines de millions de dollars.

Comme l'a appris *Le Devoir*, la société MCAP, pro-

priété à 75 % de la Caisse par sa division immobilière CADIM, a un mandat, toujours en vigueur, d'agent d'administration des débours. À ce titre, MCAP a la responsabilité d'autoriser les avances de fonds, ce qui permet d'effectuer les paiements pour le chantier de l'Îlot Voyageur.

La participation de la Caisse de dépôt et placement dans ce projet immobilier controversé constitue un autre indice possible indiquant que le gouvernement

avait pleine connaissance du développement de l'Îlot Voyageur avant que n'éclate la crise de l'UQAM sur la place publique à l'automne 2006. Les services de MCAP ont été retenus environ six mois auparavant, c'est-à-dire au printemps 2006.

C'est d'ailleurs à cette époque que le ministère des Finances a racheté les 269 millions d'obligations émises

VOIR PAGE A 8: CAISSE

Bernard Landry rabroue à son tour Gérard Bouchard

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'ancien premier ministre péquiste Bernard Landry juge «lamentable dans l'ensemble» le Rapport Bouchard-Taylor. Mais le pire, à ses yeux, fut lorsque l'un de ses signataires, Gérard Bouchard, a déclaré que ceux qui le critiquaient se plaçaient en rupture avec l'héritage de René Lévesque.

«Me faire dire que, parce qu'on critique l'interculturalisme, on tourne le dos à la pensée de René Lévesque, ça m'a heurté profondément. René Lévesque était pour la «convergence culturelle» et non l'interculturalisme!», a soutenu Bernard Landry.

C'est le second ancien premier ministre péquiste, après Jacques Parizeau, à s'en prendre avec virulence au Rapport Bouchard-Taylor. Avant même que M. Parizeau n'intervienne dans *Le Journal de Montréal*, Gérard Bouchard avait publié une charge contre les membres de sa «famille politique», les souverainistes, lesquels avaient à ses yeux commenté le rapport en le déformant profondément.

M. Landry proteste: «J'ai été l'un des plus actifs, dès les débuts, avec Gérard Godin et Louise Harel», dans les efforts d'inclusion des nouveaux arrivants, en conformité avec «l'idéal de Lévesque». «Et moi, je le faisais en français, en anglais et en espagnol», précise M. Landry, qui soutient du reste avoir toujours été favorable au «Nous inclusif». Il se demande pourquoi, dans le rapport, on

VOIR PAGE A 8: LANDRY



MICHEL DAVID

Le bulletin ministériel

À lire en page A 3

INDEX

2	7 178313 102231 0		
Annances.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 3	Météo.....	B 6
Culture.....	B 7	Monde.....	B 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Maternité à la musulmane

L'écrivain Tahar Ben Jelloun donne une conférence ce soir à Montréal

CAROLINE MONTPETIT

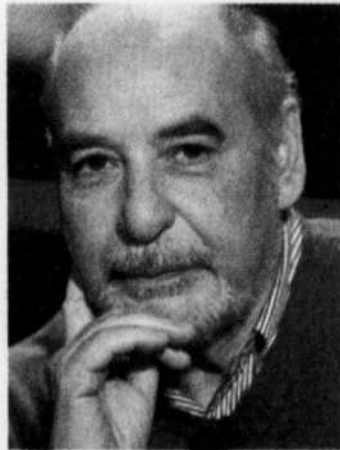
Il écrit sur le choc des cultures, vit une sorte d'interculturalité chronique dans laquelle il est à l'aise comme un poisson dans l'eau. Ce soir, l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun sera à Montréal pour prononcer une conférence à la Grande Bibliothèque, mais aussi pour recevoir un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal. En entrevue, il parle de sa mère, à qui il a consacré son dernier livre, et aussi du Maroc, où il vit toujours, et où il commente régulièrement l'actualité politique.

Sur ma mère, son dernier ouvrage, est un roman sur les derniers

moments de sa mère, Lalla Fatma, Marocaine de milieu modeste, originaire de Fès, qui, au cours des mois où elle subissait les symptômes de la maladie d'Alzheimer, a raconté à son fils des épisodes méconnus de sa vie, dont ses trois mariages et ses veuvages avec des hommes différents et inconnus d'elle avant les noces. Enfant vite devenue mère d'un autre enfant, elle a épousé le premier alors qu'elle n'avait que quinze ans, et allait parfois jouer à la poupée pendant que sa mère à elle prenait soin de son nourrisson.

Ce roman a été douloureux à écrire, reconnaît l'auteur, même

VOIR PAGE A 8: BEN JELLOUN



MARTIN BUREAU ARCHIVES AFP

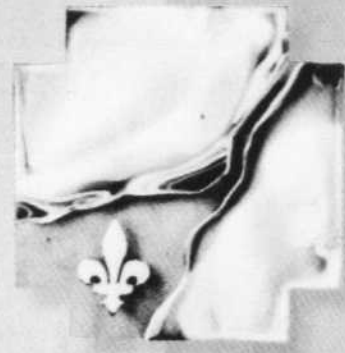
Tahar Ben Jelloun

CONTES coquins
avec Sylvain Rivard, Mélissa Mollen Dupuis et Émilie Monnet
17 Jun, 19 h - Volver Café Culturel
18 Jun, 19 h - Café L'Escalier

ACTIVITÉS DANS LES CAFÉS
Mike O'Cleary
Auteur, compositeur, interprète métrés de Mashteuiatsh
19 Jun, 19 h - Volver Café Culturel 5604, ave. du Parc
20 et 21 Jun, 21 h - Café L'Escalier 552, rue Ste-Catherine E.

DU cinéma
17 Jun, 19 h - Café L'Escalier
Le Wapikoni mobile, courts métrages
18 Jun, 18 h 30 - Volver Café Culturel
Film du Venezuela, *Jepirra paraiso de los Wayuu*
20 Jun, 16 h 30 - Volver Café Culturel
Film et concert du Chili, *Considérent que...*
21 Jun, 16 h 30 - Volver Café Culturel
Film et concert du Mexique, 12 pueblos

10^e édition
PRÉSENCE AUTOCHTONE
du 12 au 22 juin à Montréal 2008
Horaires complets sur nativelynx.qc.ca
Info festival: 514.572.1799



ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE
DU QUÉBEC

Institué en 1984, l'Ordre national du Québec constitue la plus prestigieuse distinction décernée par l'État québécois. Il souligne l'apport de femmes et d'hommes d'exception à la vie sociale, culturelle, économique et politique du Québec.

À l'occasion du 400^e anniversaire de Québec, deux cérémonies seront tenues au cours desquelles sept premiers ministres qui ont gouverné le Québec depuis la création de l'Ordre seront alors faits grands officiers.

Le 18 juin, cinquante et un de nos concitoyens seront décorés par le premier ministre, dont MM. René Lévesque et Robert Bourassa, à titre posthume. Le 19 juin, MM. Pierre Marc Johnson, Daniel Johnson (fils), Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Bernard Landry recevront l'insigne de grand officier de l'Ordre.

Les deux cérémonies se dérouleront à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

VINGT-TROISIÈME CÉRÉMONIE DE REMISE DES INSIGNES, LE 18 JUIN 2008

GRANDS OFFICIERS

Robert Bourassa
Alban D'Amours
Jean Davignon (2006)
René Lévesque

OFFICIERS

André Bachand
Gérald-A. Beaudoin
Michel G. Bergeron
Pierre Bruneau
André Caillé
Robert Charlebois
Francine Décary
Clément Duhaime
Louis Fortier
Pierre Lassonde
Pierre Legendre (2007)
Gilles Marcotte
Rémi Marcoux
Michael Meaney (2007)
Guy A. Rouleau (2007)
Mohamad Sawan
Michèle Stanton-Jean
Ashok K. Vijn

CHEVALIERS

Silvia Araya
Antoine Ayoub
Georgette Beaudry
Françoise Bertrand
Gilles Bissonnette
Émile Bouchard
Raymond Brousseau
Louis Caron
Jacques Castonguay
François Chartier
René Derouin
Marisa Ferretti Barth
Sheila Fischman
Pierre Fréchette
Edgar Fruitier
Sheila Goldbloom
Gisèle Gravel
Henri Grondin
Gloria Jeliu
Aida Kamar
Nicolas Mateesco Matte
Paul-Arthur Mckenzie
Michel Pouliot
Normand Séguin
Peter Simons
E. Noël Spinelli
Richard Tremblay
Elena Venditelli Faita
Yanick Villedieu

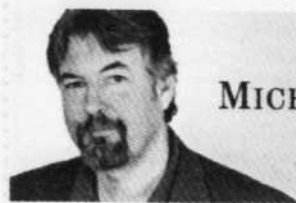
CÉRÉMONIE SPÉCIALE TENUE LE 19 JUIN 2008

GRANDS OFFICIERS

Pierre Marc Johnson
Daniel Johnson (fils)
Jacques Parizeau
Lucien Bouchard
Bernard Landry

POLITIQUE

Le bulletin ministériel



MICHEL DAVID

Elle y a mis le temps, mais la vice-première ministre, Nathalie Normandeau (Affaires municipales, Régions), a réussi un exploit peu commun en négociant une entente qui a été saluée avec enthousiasme aussi bien par le maire Tremblay que par les municipalités de banlieue. A

On peste depuis si longtemps contre l'état des routes qu'en dépit des embouteillages, il est difficile de reprocher à Julie Boulet (Transports) de multiplier les chantiers. Surtout que les objectifs d'achalandage du transport en commun ont également été révisés à la hausse. En matière de sécurité routière, le Québec a connu son meilleur bilan depuis 60 ans. B

Après une volte-face gênante, mais honorable, quand il s'est avéré qu'une entreprise contrôlée par l'ex-conjoint de Julie Couillard, Robert Pépin, qui avait des antécédents criminels, avait obtenu un contrat de surveillance des détenus, Jacques Dupuis (Justice, Sécurité publique) a bien terminé la session avec son projet de loi sur les poursuites abusives. On lui sait gré de rejeter les propositions populistes de l'ADQ, comme l'instauration d'un registre public des délinquants sexuels. B

Plus habitué au pot qu'aux fleurs, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, n'a reçu que des compliments pour son «Pacte pour l'emploi». Même la présidente de la CSN, Claudette Carboneau, l'a accueilli «avec plaisir, enthousiasme et aucune réserve». B

Personne ne peut accuser Michelle Courchesne (Éducation, Loisirs et Sport) d'inaction, qu'il s'agisse d'améliorer l'apprentissage du français à l'école, d'encadrer les commissions scolaires, d'éliminer les bagarres au hockey junior ou encore la violence dans les cours d'écoles. Son plan d'action pour améliorer la réussite des élèves en difficulté a toutefois été mal reçu. Il était pénible de la voir défendre l'indéfendable gestion de son prédécesseur dans le dossier de l'UQAM. B

On prévoyait des moments difficiles pour le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, à la sortie du rapport Bouchard-Taylor. C'est plutôt Gérard Bouchard qui a été cloué au pilori. Les cassettes de Mme James sont peut-être lassantes, mais elle ne trébuche jamais. Il faut dire qu'elle est surprotégée par ses collègues. B

Line Beauchamp (Environnement) pourrait tirer un meilleur profit d'un dossier dont Jean Charest a fait une sorte d'étendard. Elle n'a pas été très convaincante dans l'affaire des déversements de produits toxiques dans les eaux du port de Montréal. Son projet de loi sur l'eau a aussi suscité des réserves. À lui seul, le projet Rabaska contredit tout le discours du gouvernement sur l'environnement. C

Le parcours du ministre de la Santé, Philippe Couillard, ressemble aux montagnes russes. Après un automne relativement calme, la réalité l'a encore rattrapé: malgré les promesses libérales, la situation ne s'est pas améliorée dans les urgences depuis 2003, et le CHUM prend des allures d'éléphant blanc. Après s'être fait enguirlander par Julie Snyder, M. Couillard a dû retirer son projet de loi sur la procréation assistée. Son drame est qu'il demeure le plus compétent pour le poste. C

Le budget de Monique Jérôme-Forget a connu un bon atterrissage en mars dernier, mais le vérificateur général a dénoncé le tripatage des états financiers. La ministre des Finances n'a rien perdu de son aplomb à l'Assemblée nationale, mais elle a fait chou blanc avec les rapports qu'elle avait commandés sur le financement des services de santé et la tarification. Elle est toujours embourbée dans la fange des hippodromes. C

Le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, prétendait s'appuyer sur des avis juridiques «blindés» pour accorder sans appel d'offres à Bombardier le contrat pour la construction des nouveaux wagons du métro de Montréal. La Cour supérieure a transformé ce blindage en beau gâchis. C

Benoît Pelletier (Relations intergouvernementales canadiennes), qui avait fait de la limitation du pouvoir de dépenser la pierre d'assise du fédéralisme convivial, a été en quelque sorte dessaisi du dossier par la Cour suprême. En ce qui concerne les autochtones, dont il est également responsable, «l'Approche commune» semble en panne. C

Dès la parution du rapport de la commission consultative sur la condition des aînés, Marguerite Blais a été apostrophée par celui qu'elle avait nommé coprésident, le Dr Réjean Hébert, qui a jugé son plan d'action très insuffisant en matière de soutien à domicile. C

À partir du moment où il en rejetait la principale recommandation, c'est-à-dire mettre fin au monopole de l'UPA, Laurent Lessard (Agriculture) expédiait de facto le rapport Pronovost aux oubliettes. Une belle occasion manquée. C

Monique Gagnon-Tremblay n'est pas la parlementaire la plus habile, mais elle a été particulièrement maladroite dans l'affaire Bruno Fortier. Personne n'a cru à ses explications du renvoi de l'ex-député général à New York. Elle ne voit rien d'incongru à ce que la Charte de la langue française ne s'applique pas au Sommet de la francophonie. D

Christine St-Pierre a fait une démonstration éloquent de risque de confier le dossier linguistique à une néophyte. Après avoir laissé la présidente de l'Office québécois de la langue française discréditer son organisme, elle a semblé apprendre par les journaux que son propre gouvernement violait allégrement les dispositions de la loi 101. D

Jean-Marc Fournier vient de connaître la pire session de sa carrière. Le rapport du Vérificateur général sur le fiasco immobilier de l'UQAM est accablant pour l'ancien ministre de l'Éducation. Comme tous ses prédécesseurs au Revenu, il est condamné à l'impuissance dans le dossier du commerce illégal de cigarettes dans les réserves autochtones. E

Dans le feu des débats parlementaires, il arrive que les esprits s'échauffent, mais le ministre du Travail, David Whissell, a fait preuve d'une rare mufferie en lançant au député adequiste de Vanier, Sylvain Légaré, d'aller s'occuper de sa grosse femme à TQS. Mme Légaré est enceinte et elle risque de perdre son emploi. M. Whissell semble observer en spectateur le conflit au Journal de Québec. E

PS. Ce n'est pas le moment d'accabler le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard, mais de lui offrir tous mes vœux dans l'épreuve qu'il traverse.

Comité de la Sécurité publique et nationale

Julie Couillard refuse le rendez-vous des députés

L'ex-petite amie de Maxime Bernier refuse de témoigner si l'ancien ministre n'est pas lui-même traduit devant ses pairs

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le témoin tant attendu dans l'affaire Bernier-Couillard fait faux bond. Du moins pour l'instant. Julie Couillard, l'ex-conjointe du ministre déchu Maxime Bernier, a officiellement décliné l'offre que lui avait faite un comité parlementaire de venir à Ottawa livrer sa version des faits. Les députés se chamaillent maintenant sur les moyens de lui forcer la main.

Julie Couillard, dont les relations passées avec le crime organisé défrayeront les manchettes depuis plus d'un mois, a fait savoir par la bouche de son avocat qu'elle ne comparaitrait pas devant les parlementaires. Question de temps et d'équité.

Dans une lettre de quatre pages, le réputé crimineliste Jean-Claude Hébert s'inquiète d'abord du fait que le comité de la Sécurité publique et nationale n'aura pas assez des 75 minutes imparties pour interroger sa cliente. «L'objet du témoignage appréhendé de madame Couillard est large à souhait», note-t-il.

M. Hébert déplore surtout l'inégalité de traitement. Maxime Bernier — tout comme le premier ministre Stephen Harper d'ailleurs — a refusé de comparaître. Mme Couillard devrait donc livrer en pâture sa version des faits entourant l'oubli à son domicile de documents secrets tandis que son ex-amant pourrait conserver pour plus tard, c'est-à-dire lors d'un éventuel procès, ses munitions. Or, rappelle-t-il, il est tout aussi illégal d'égérer des documents secrets que de les avoir en sa possession: dans un cas comme dans l'autre, une peine maximale de 14 ans de prison est prévue.

«Le refus du député Bernier de témoigner lui vaut un avantage stratégique important», conclut donc l'avocat parce qu'il «porte atteinte au principe d'égalité des armes». «Si le Comité devait forcer ma cliente à dévoiler publiquement toutes les circonstances entourant l'oubli d'un document secret chez elle par un ministre distrait, son droit fondamental d'opposer une défense pleine et entière pourrait sérieusement être atteint lors d'un éventuel procès.»

M. Hébert écrit même que sa cliente a des «motifs raisonnables de croire que la GRC procède actuellement à une enquête». Il conclut donc que «les élus devraient avoir l'élégance de laisser la justice suivre sereinement et efficacement son cours». M. Hébert a refusé de commenter sa lettre hier.

Surpris par ce refus, eux qui croyaient acquiescer la comparaison de Julie Couillard, les députés de l'opposition n'ont pas trop su quelle parade offrir. Une heure de discussion à huis clos ne leur a pas permis d'arrêter une stratégie hier soir. Ils en discuteront à nouveau demain, ce qui rend à peu près impossible le témoignage de Mme Couillard avant les vacances estivales.

Le libéral Ujjal Dosanjh a en effet brouillé les cartes en demandant, par souci d'équité dit-il, à ce que les anciens amants soient convoqués par l'entremise d'une seule et même motion, leur garantissant le même sort. Le processus est en contrepartie plus long: une telle motion doit être débattue à la Chambre des communes et celle-ci ajournera ses travaux cette semaine pour l'éché.

Tout indique donc que le témoignage de Mme Couillard surviendra à l'automne, ce qui aurait au moins l'avantage de relancer une controverse qui ne manquera pas de s'étaler avec les vacances... M. Dosanjh se défend bien d'être mu par de telles considérations. «Absolument pas», a-t-il dit. «Je ne vois pas pourquoi une citoyenne ordinaire de-



Julie Couillard

PAUL CHASSON LA PRESSE CANADIENNE

valet témoigner si un ministre ne témoigne pas.»

La néo-démocrate Penny Priddy craint cette forme de conditionnel. «Si nous décidons de baisser les bras lorsque quelqu'un refuse de comparaître, alors on ne devrait pas se donner la peine de faire tout ce travail.»

Le bloquiste Serge Ménard fait contre mauvaise fortune bon cœur. «Cela revient peut-être au même. Nous étions tous d'accord que Mme Couillard devrait témoigner en dernier.»

Les représentants du Conseil privé comparaitront aujourd'hui et devront expliquer ce qu'ils savaient du passé trouble de Mme Couillard, qui aura 39 ans samedi. Dans la jeune vingtaine, Julie Couillard a fréquenté Tony Volpato, un proche de la mafia italienne montréalaise. Puis, elle est devenue amoureuse de Gilles Giguère, un proche de Maurice «mom» Boucher. Giguère travaillait avec le préteur usuaire Bob Savard, recouvrant les sommes dues. La Presse révélait ce week-end que Julie Couillard était parfois présente aux opérations de recouvrement. En outre, la police a en sa possession une photo montrant Giguère, Boucher, Savard et Couillard ensemble. Giguère et Savard ont depuis été assassinés et Boucher, emprisonné.

Julie Couillard a aussi fréquenté Robert Pépin, un homme qui devait d'importantes sommes aux Hells Angels. C'est à ce moment qu'elle a développé un intérêt pour la sécurité aéroportuaire. Mentionnons enfin que son frère, Patrick Couillard, dirige Proforme, une entreprise de «massothérapie et de conseils alimentaires» dont il est le seul employé. Il prodigue ses soins au Pro-gym, un centre d'entraînement du quartier Hochelaga-Maisonneuve réputé pour être fréquenté par les motards.

Avant de se retrouver au bras de Maxime Bernier, alors ministre de l'Industrie, Mme Couillard a fréquenté Bernard Côté, un adjoint du ministre des Travaux Publics, Michael Fortier. Elle a discuté avec lui d'un contrat de 30 millions de dollars que son employeur, Investissements immobiliers Kevlar, tentait d'obtenir du gouvernement fédéral. M. Côté a dû démissionner.

Le Devoir

Véhicules électriques

Un projet-pilote ne suffit pas, selon le PQ

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le Parti québécois se réjouit que Jean Charest voie d'un bon œil les propositions péquistes sur les véhicules électriques. Mais il l'incite à faire «bien davantage» que de lancer un projet-pilote pour les véhicules à basse vitesse, comme la ministre Julie Boulet s'apprete à le faire aujourd'hui à Montréal.

Samedi, le chef péquiste Pauline Marois et son critique en matière d'Environnement, Camil Bouchard, ont présenté des éléments d'un plan de 250 à 300 millions de dollars annuellement sur 10 ans pour que le Québec développe une véritable filière du véhicule électrique. La proposition péquiste propose par exemple la création d'un Fonds québécois de développement de la filière des véhicules électriques, et plaide pour l'électrification des flottes publiques et commerciales de véhicules.

Or, le même jour, Jean Charest a déclaré à La Presse canadienne: «Il n'y a pas de désaccord entre le PQ et nous là-dessus, ce n'est pas un sujet sur lequel on est en confrontation.» Son cabinet a précisé ses propos hier. Il ne s'agit pas d'un appui à la proposition péquiste telle qu'elle est formulée, mais plutôt de l'expression d'un accord sur l'objectif. «Tout le monde poursuit l'objectif qu'a exprimé le Parti québécois, c'est-à-dire de développer des alternatives à la voiture à essence», a précisé son attaché de presse Hugo D'Amours.

Le gouvernement lancera aujourd'hui un projet-pilote d'une durée de trois à cinq ans par lequel il autorisera des véhicules comme la ZENN (zero emission no noise) et le petit camion Nemo à circuler dans plusieurs municipalités du Québec, dont Blainville et Saint-Jérôme.

Selon Camil Bouchard, ce sont là de «bien

petits pas». «On est d'accord sur le principe», a-t-il indiqué hier en conférence de presse. «Échapper au pétrole qui nous coûte de plus en plus cher et s'en aller vers des alternatives, c'est facile à dire, mais est-ce qu'on est d'accord sur les moyens à prendre, puis est-ce qu'on veut faire l'effort national important?», a-t-il demandé.

Hybride branchable

Par ailleurs, l'AFP rapportait hier que le président du directoire du groupe Volkswagen, Martin Winterkorn, a déclaré que «l'avenir appartient à la voiture électrique». A court terme, a-t-il dit, «nous n'allons pas passer outre au moteur essence et diesel». Son but est de faire une Golf qui «consomme 3 à 4 litres aux 100 kilomètres», a-t-il confié au tabloïd Bild-Zeitung.

Plusieurs estiment qu'une des filières transitoires prometteuses est l'hybride «branchable». À l'Université Laval, on mène actuellement une expérience sur de telles voitures, que Le Devoir a pu essayer, hier. Il s'agit d'une Prius de Toyota modifiée afin d'en faire une hybride de type PHEV (Plug-In Hybrid Electrical Vehicle). Sa consommation est de 2 litres par 100 km pour une autonomie de 1000 km. La conversion, qui coûte 10 000, pourrait être amortie en deux ans grâce à l'économie d'essence. Ceux qui redoutent la lenteur de recharge des batteries au plomb doivent se rassurer, affirme le professeur en génie électrique Maxime Dubois, puisque ces expériences utilisent des piles NiMH et des piles Li-Ion, qui peuvent être rechargées rapidement. «C'est à la fois très prometteur et réaliste», estime M. Dubois, qui souligne que, d'ici deux ans, la flotte de ces véhicules à l'UL comportera 50 Prius de type PHEV.

Le Devoir

Un autre hôpital sera réalisé en mode PPP

ROBERT DUTRISAC

Québec — Un troisième partenariat public-privé (PPP) d'envergure doit voir le jour dans le domaine hospitalier, celui de l'agrandissement et de la rénovation de l'Hôtel-Dieu de Québec, un projet de 500 millions qui, jusqu'à maintenant, devait se réaliser de façon traditionnelle.

Après le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le Centre universitaire de santé McGill, le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Philippe Couillard, recommandera au Conseil des ministres d'autoriser la réalisation en PPP du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec, a-t-on confirmé, hier, à son cabinet.

Lors d'une réunion le 22 mai dernier, le conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) a adopté une résolution qui permet la nouvelle construction sous forme de PPP. Le conseil du CHUQ avait entre les mains un rapport d'évaluation de l'Agence des partenariats publics-privés qui recommandait au gouvernement de choisir la méthode des PPP. «On n'a pas choisi le PPP. On a dit au gouvernement qu'on est prêts à vivre avec le PPP», a indiqué le directeur des communications du CHUQ, Richard Fournier. «Notre première préoccupation, c'est que le projet se réalise rapidement. C'est un besoin criant, c'est un besoin qu'on a depuis longtemps.»

Jusqu'à l'évaluation favorable de l'Agence des PPP produite il y a quelques semaines, on croyait que la meilleure façon de réaliser le projet de l'Hôtel-Dieu, c'était de procéder de façon traditionnelle sous la gouverne de la Corporation d'hébergement du Québec, le bras immobilier du MSSS, qui se serait chargée de la supervision des différentes phases du projet et des différents appels d'offres. Certaines parties de l'Hôtel-Dieu, qui se situe dans le Vieux-Québec, à l'intérieur du périmètre consacré patrimoine mondial par l'UNESCO, ont été construites il y a plusieurs décennies; la plus vieille partie a été érigée en 1918. Le projet comporte une bonne part de rénovation, ce qui rebute le secteur privé qui se charge du PPP en raison des coûts difficiles à évaluer. La modernisation de l'hôpital Sainte-Justine, un projet de 400 millions, n'a pas fait l'objet d'un PPP pour cette raison. En outre, il n'est pas question de réduire la capacité d'accueil de l'Hôtel-Dieu pendant la construction, ce qui explique que les travaux, divisés en plusieurs phases, s'étaleront sur huit ans.

Dans le cas de l'Hôtel-Dieu de Québec, la part de construction neuve a été jugée suffisamment importante — c'est la majeure partie des coûts de construction — pour que le secteur privé puisse se sentir à son aise. Mentionnons que l'Agence des PPP refuse de rendre public son rapport qu'elle a remis au ministre et au conseil d'administration du CHUQ.

Hier, à la faveur d'une conférence de presse organisée par le Syndicat canadien de la fonction publique (FCF), qui représente des employés de l'Hôtel-Dieu, des chercheurs ont dénoncé les projets de PPP, en particulier dans le domaine de la santé. Le chercheur Pierre Hamel, de l'Institut national de la recherche scientifique, qui a produit une étude sur les pratiques en PPP dans divers pays, estime qu'il est plus cher de construire un hôpital en PPP. Il note que les contrats de PPP d'envergure vont souvent à des consortiums multinationaux qui sont les seuls à pouvoir prendre des engagements à long terme, soit de 30 à 35 ans. De plus, dans les PPP, le gouvernement, qui n'est pas propriétaire de infrastructures, perd de la «flexibilité» et tout changement dans 10 ou 15 ans peut s'avérer onéreux. Il est «très imprudent» de procéder en PPP «parce qu'on ne sait pas de quoi est fait l'avenir. Ça va être quoi la médecine dans 10, 15 ou 20 ans?», a-t-il fait valoir. De son côté, un des dirigeants du groupe de pression Ontario Health Coalition, Doug Allan, a dressé un sombre portrait des PPP qui ont été utilisés pour la construction d'hôpitaux dans la province voisine.

Le Devoir

ROLEX
OYSTER PERPETUAL DATEJUST
ACIER

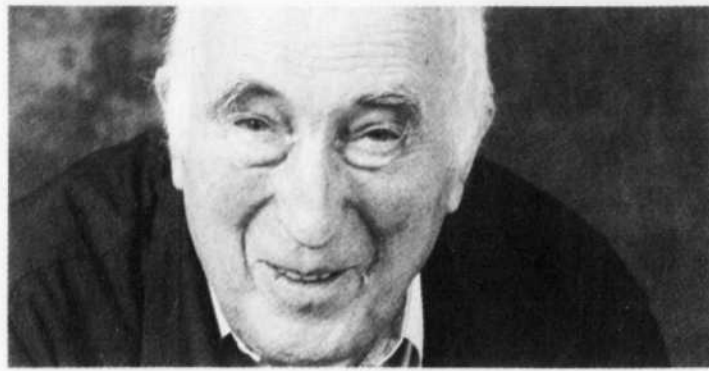
Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630, RUE CATHÉDRALE, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Jean Vanier au Congrès eucharistique de Québec

Appel pour un véritable engagement chrétien

Québec — Dans un témoignage vibrant, en marge du Congrès eucharistique de Québec, l'humaniste Jean Vanier a foudroyé la foule de pèlerins au Colisée, hier, en leur rappelant que, s'ils voulaient être à l'image du Christ, ils devaient se tourner vers les pauvres, non pour créer des institutions qui s'occuperont d'eux, mais pour s'engager à être en relation avec eux.



Jean Vanier

FRANÇOIS GUILLOT AGENCE FRANCE-PRESSE

Jean Vanier est le fils de l'ancien gouverneur général du Canada George Vanier. Il œuvre depuis 44 ans auprès des plus démunis de la société dans la Communauté de l'Arche, qu'il a fondée en France, en 1964.

Parmi les délégués qui ont adressé une longue ovation à la suite de son témoignage, plusieurs étaient émus. «C'est tellement vrai et tellement émouvant», a dit une femme croisée à la sortie. «Il y a peu d'hommes, peu de prêtres qui lui arrivent à la cheville», ont déclaré quelques autres délégués dans les corridors du Colisée, qualifiant l'homme de prophète des temps modernes. «Son message, son témoignage est tellement fort qu'il

nous transporte», ont ajouté quelques autres pendant qu'ils discutent des passages qui les ont touchés.

«Mon espérance, a dit Jean Vanier à la fin de son allocution, c'est que des gens suivront l'exemple de Jésus et s'engageront auprès des petits, des délaissés de la société. Mon désir pour ce congrès est que les chrétiens puissent connaître les profondeurs du mystère eucharistique, qu'ils soient unis pour faire le faire connaître afin que le monde croie!»

Il a commencé son témoignage en affirmant qu'il voulait être la voix des millions d'hommes et de femmes exclus et vivant dans l'angoisse dans un monde où l'écart entre les pauvres et les riches continue de s'agrandir parce que les engagements sont intellectuels. «Les petits, les démunis, les angoissés, les cœurs fragiles veulent entendre ceci: "Je t'aime et je m'engage à ton égard"».

la capacité d'entrer en relation en aimant les gens pour ce qu'ils sont et surtout comme ils sont.

Pour lui, le monde fait preuve d'une grande générosité, comme on le constate lors des tragédies, mais l'humanité doit passer maintenant à l'étape de la relation, à celui d'être une présence réelle, compatissante et aimante, comme Jésus l'a vécu en prenant parti pour les plus petits et que l'on commémore à chaque eucharistie.

Un peu plus tôt en matinée, un autre conférencier, Mgr Donald William Wuerl, archevêque de Washington, D.C., aux États-Unis, avait affirmé que le Christ n'était pas qu'un personnage historique, c'était un compagnon de vie. Rappelant les 2000 ans de tradition du christianisme et l'histoire du peuple juif à travers l'Ancien Testament, Mgr Wuerl a souligné que pour diffuser la foi, les gens devraient faire l'effort d'inviter des amis à la messe pour qu'ils puissent goûter dans l'eucharistie à cette foi qui transforme les cœurs par l'intérieur.

La Presse canadienne

Les petits, les démunis, les angoissés, les cœurs fragiles veulent entendre ceci: «Je t'aime et je m'engage à ton égard».

Le pont Mercier fera peau neuve

JEANNE CORRIVEAU

La cure de rajeunissement du pont Honoré-Mercier coûtera cher et sera pénible pour les automobilistes. Un consortium mohawk réalisera la première phase de ces travaux majeurs qui s'échelonnent sur trois ans et coûteront plus de 140 millions de dollars.

Déjà congestionné, le pont Mercier, qui relie l'arrondissement de LaSalle et la réserve mohawk de Kahnawake, le sera encore davantage d'ici 2010, le temps de procéder au remplacement du tablier de béton existant et au renforcement de la structure d'acier. Mais compte tenu de l'âge avancé du pont construit en 1934 — et élargi en 1963 —, ces travaux étaient devenus incontournables. Les propriétaires du pont, soit le gouvernement fédéral et le ministère des Transports du Québec, ont donné à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain le mandat de gérer le projet.

Les travaux qui viennent de s'amorcer permettront de prolonger la durée de vie du pont de 75 ans. La première phase de travaux, pour la partie sud du pont, a été confiée au Mohawk Bridge Consortium. Le contrat de 66 millions de dollars a été octroyé à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'un seul consortium, celui qui regroupait cinq entreprises de la réserve de Kahnawake. Lors de la construction du pont, dans les années 30, il avait été convenu que la réalisation de réparations futures de ce pont serait offerte aux autochtones «en autant que leur prix était juste et raisonnable», a expliqué hier Glen Carlin, directeur général de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain.

M. Carlin soutient que le prix convenu au terme de longues négociations avec le consortium mohawk est tout à fait approprié et qu'il s'apparente à celui des travaux réalisés sur le pont Jacques-Cartier il y a quelques années.

Les entreprises mohawks procéderont au renforcement de la structure d'acier du pont et au remplacement du béton des trois rampes situées en territoire mohawk. Un autre contrat, dont la valeur finale devrait dépasser celle du premier, fera l'objet d'un autre appel d'offres, mais celui-ci sera public. Les travaux consisteront alors à remplacer le tablier du pont à l'aide de dalles préfabriquées, un procédé rapide et efficace, assure le maître d'œuvre du projet. La même méthode avait été utilisée pour le pont Jacques-Cartier, a-t-on rappelé hier.

Les problèmes de circulation devraient s'accroître l'an prochain lorsque débutera le remplacement du tablier du pont. Mais Glen Carlin affirme que le gestionnaire a mené un exercice de planification élaboré pour atténuer ces inconvénients. Ainsi, une voie dans chaque direction sera maintenue en tout temps, même la nuit, et les quatre voies seront accessibles aux heures de pointe du matin et du soir. «Il y a déjà de la congestion. On ne peut pas penser qu'on va entreprendre la plus importante réfection de pont [au Canada] sans qu'il y ait d'impact», a indiqué M. Carlin.

La société misera notamment sur une vaste campagne de communication et sur l'installation de panneaux à messages variables pour réduire les problèmes de congestion appréhendés. «Mais une fois que les travaux seront terminés, on va se retrouver avec un pont essentiellement neuf», conclut M. Carlin.

Le Devoir

Régie Argenteuil-Deux-Montagnes

La SQ met le nez dans le dossier du dépotoir

LOUIS-GILLES FRANCEUR

La Sûreté du Québec a perquisitionné dans les bureaux de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes il y a quinze jours dans le cadre d'une enquête portant sur différentes transactions financières en rapport avec la gestion des actifs de son site d'enfouissement.

L'enquête est conduite par l'escouade des crimes économiques de la SQ, qui a refusé de discuter de cette opération avec les médias locaux alors que des responsables de la régie la confirmaient pourtant, en précisant que les policiers avaient saisi plusieurs documents. La perquisition a eu lieu au sous-sol de l'hôtel de ville de Lachute en présence des avocats de la régie.

Le président de la régie, Daniel Mayer, a déclaré au journal local, *Le Progrès*, que c'était «encore du salissage de Denis Lavigne», le maire de Lachute. Ce dernier ainsi que M. Mayer ont défendu depuis des années la vente de certains actifs de la régie intermunicipale, notamment 93 % de sa capacité d'enfouissement en avril 2006 à Gestion environnementale Nord-Sud, une société de gestion des déchets appartenant à la

famille de l'homme d'affaires Lucien Rémillard. Ce dernier est le chef d'une famille active notamment dans le milieu culturel par l'entremise de la firme Remstar. Elle détient aussi le contrôle de RCI Environnement.

La vente de la capacité d'enfouissement du dépotoir de la régie d'Argenteuil s'était conclue quelques heures à peine après que la ministre eut refusé à cette régie l'autorisation d'aliéner un site d'enfouissement public à des intérêts privés. En juillet 2006, soit quelques semaines plus tard, la même régie a approuvé une hypothèque sur les 40 millions empruntés par l'acheteur pour le couvrir en cas de pépin.

En mars, dernier, le maire de Saint-Bruno-de-Montarville, Claude Benjamin, a signalé à deux reprises au gouvernement Charest ce qui lui apparaissait comme d'importantes anomalies dans le contrat de dix ans passé entre RCI Environnement et Longueuil. Plusieurs clauses de l'appel d'offres à l'origine de ce contrat de 110 millions auraient avantage RCI par rapport à d'autres concurrents, selon le maire Benjamin, qui soutient que l'affaire a fait perdre 18 millions aux Longueuillois.

Le Devoir

Une pétition sur Internet, un engagement personnel

Les jeunes de l'INM engagent la planète à changer le monde

ISABELLE PORTER

Québec — Il est facile de signer son nom au bas d'une pétition. Soucieux de pousser la logique plus loin, les jeunes participants de l'Institut du Nouveau Monde (INM) invitent la population mondiale à signer leur «grande déclaration» tout en précisant quel geste concret ils entendent effectuer pour changer le monde. Déjà, les résultats étonnent.

Claude Payen est l'un des trois Haïtiens à avoir signé la «grande déclaration» de l'INM. Sur le site Web de cette pétition nouveau genre (www.mojjesigne.org), il s'est engagé à se rendre, toutes les fins de semaines, chez cinq personnes âgées pour leur livrer de l'eau potable. Depuis la Fédération de Russie, Kemerova Anastasia, s'est quant à elle engagée à recycler batteries, téléphones cellulaires et autres déchets électroniques. L'un de ses compatriotes a voulu faire une blague et s'est engagé à «fermer la lumière»...

Les signataires ne sont certes pas tous éclairants dans leurs engagements, mais la diversité des propositions montre bien la diversité des gestes que l'on peut faire. Lancé hier sur le site de l'Espace 400e à Québec, le nouveau site Web vise à donner un nouveau souffle à la déclaration rédigée en août dernier au terme de l'École d'été de l'INM.

Rédigée par 26 «jeunes» de 15 à 30 ans, cette grande déclaration invite «les hommes et les femmes de tous les horizons à agir concrètement pour bâtir un monde plus juste, plus solidaire, plus ouvert».

Ses jeunes auteurs s'adressent à toute la population — jeune ou vieille — à qui ils demandent d'agir en fa-

veur d'un meilleur accès à l'éducation, de la valorisation de l'esprit critique, de la participation politique, de la diversité culturelle ou encore d'un véritable développement durable. En plus d'adhérer à ces principes, les signataires doivent s'engager personnellement à faire un geste en ce sens par écrit.

Au moins 2885 engagements ont été recueillis à ce jour et on souhaite en obtenir pas moins de 25 000. Pour l'instant, environ le tiers des inscrits proviennent du Québec mais on retrouve des noms en provenance de pas moins de 68 pays différents dont l'Afghanistan. La RDC et le Cameroun ont participé massivement à l'exercice en rassemblant respectivement 432 et 235 signatures.

La déclaration doit être officiellement proclamée le 12 août prochain, lors de la Journée internationale de la Jeunesse de l'ONU, qui coïncide avec la tenue, du 12 au 16, de l'Université d'été de l'INM, aux fêtes du 400^e anniversaire de Québec. On souhaite que ce «texte fondateur» devienne «un emblème des aspirations de la jeunesse du début du XXI^e siècle».

Parmi les conférenciers invités cette année par l'INM, on retrouve un représentant de l'organisme Human Rights in China, le rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, Philippe Val, le climatologue Jean-Pascal van Ypersele, l'ancien joueur de hockey Joe Jeanneau, les politiciens Gilles Duceppe et Bernard Lord, le militant et cinéaste Hugo Latulippe, le maire de Québec Régis Labeaume et le leader autochtone Ghislain Picard.

La Presse canadienne

Cameroun

PUBLI-REPORTAGE

DÉMOCRATIE À PAS COMPTÉS

L'heure est venue d'assainir et d'affermir la démocratie camerounaise afin de lui impulser une nouvelle dynamique.

Superficie: 475 442 km²
Population: 18 millions d'habitants
Croissance annuelle du PIB: 4,6 %
Plus d'info: <http://www.prc.cm>
<http://www.ichwaza.com>

pour reprendre une formule du président camerounais Paul Biya est le fruit de la libéralisation de la vie publique consacrée en 1990 par une panoplie de textes législatifs.

Toutefois, la croissance exponentielle des partis politiques au Cameroun cache mal la dure réalité du terrain. La sélection naturelle est impitoyable. La pauvreté ambiante, le déficit de culture politique et les relents de tribalisme et d'autoritarisme plombent la démocratie camerounaise.

PAUL BIYA ET LES LOIS DE LIBÉRALISATION

Prenant de court ses propres camarades du parti, Paul BIYA lance en 1990: « Nous poursuivons notre marche en avant vers la démocratie avancée. Mais nous le faisons à notre rythme, en fonction de nos moyens, et en tenant compte des contingences propres à notre pays. » Et le président d'annoncer des mesures qui constituent le fer de lance de la « Démocratie avancée »: renforcement de la liberté de la presse; révision dans un sens libéral de la loi sur les associations; abolition des lois d'exception; libéralisation des activités économiques et sociales du pays.

ARDEUR REFROIDIE

Cependant, 18 ans près cette ouverture, la démocratie camerounaise évolue à pas comptés. Les acteurs, voire l'ensemble du corps social manifestent une certaine lassitude vis-à-vis du jeu politique. Lors du double scrutin du 22 juillet 2007, 45 partis politiques sur les quelque 200 légalisés étaient en compétition pour les législatives, et 31 pour les muni-



John Fru Ndi, Chairman, SDF

cipales. Cinq ans plus tôt, sur la pléthore des partis politiques en activité au Cameroun, seulement cinq siègeaient à l'Assemblée Nationale, tandis que 13 étaient représentés dans les 400 communes du pays.

Les élections législatives couplées aux municipales du 22 juillet 2007 ont confirmé les tendances lourdes observées en 2002. Le RDPC conserve sa « majorité confortable » à l'Assemblée nationale (154 sièges), et dans les communes. Le parti du Chairman

Ni John FRU NDI, le Social Democratic Front (15 députés), reste la première force politique de l'opposition au Cameroun. Mais, le slogan magique du SDF, « Power to the People », qui soulevait les foules dans les années 90, n'a plus le même effet aujourd'hui.

L'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès, UNPD (6 sièges au parlement) se confine dans son vivier naturel qu'est le Grand-Nord du Cameroun.

Toutes les tentatives de regroupement de l'opposition depuis 1992, année des premières élections post-multipartisme, jusqu'en 2004, date du dernier scrutin présidentiel, se sont soldées par des échecs, à cause de l'égo de ses leaders et des jeux propres au monde de la politique.

DELITEMENT

À bien y regarder, le tango des partis politiques au Cameroun est rythmé par le délitement qui caractérise la scène politique nationale. Les appareils des partis politiques et les différents maillons de la chaîne électorale sont accusés de tripatoouillage, de clientélisme et de manoeuvres souterraines qui jettent le discrédit sur la démocratie camerounaise. L'observatoire National des Elections (ONEL), taxé de bras séculier du gouvernement dans l'organisation des élections,

peine à convaincre de sa neutralité. À telle enseigne que Elections Cameroon (ELECAM) est appelé à prendre le relais en cette année 2008. Les consultations engagées par le Premier Ministre, Ephraïm INONI, sont suffisamment avancées en vue de la désignation des 11 membres de cet organe indépendant chargé de la conduite du processus électoral. Entre autres défis qui attendent ELECAM, la marchandisation de la politique devenue préoccupante au Cameroun. Sur le marché électoral, il n'est pas rare que les suffrages se « vendent » aux plus offrants en termes d'offres de nourriture et de cannettes de bière et de vin. Le lexique politique local a enregistré le néologisme « Farotage » usité pour désigner l'action d'arroser littéralement d'argent les électeurs potentiels ou réels au cours des meetings politiques.

Cette déviance politique qui a relancé le débat sur le financement des partis politiques est une tendance qu'il faut enrayer, au risque de voir les possédants déployer leur fortune pour perpétuer leurs intérêts égoïstes au détriment de l'intérêt général, et par ces mécanismes frauduleux, régenter les divers échelons du système représentatif. Il est temps d'assainir et d'affermir la démocratie camerounaise afin de lui impulser une nouvelle dynamique.

EN BREF

Anciens recherchés

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), qui fête ses 40 ans, est à la recherche des quelque 120 000 anciens participants québécois et français qui ont pris part à ces programmes d'échanges entre le Québec et la France depuis 1968. Parmi ceux-ci, plusieurs ont d'ailleurs fait leur marque depuis, et ce, dans les domaines les plus divers. C'est le cas du fondateur du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, mais aussi de la chanteuse Isabelle Boulay et de la ministre Line Beauchamp. Les anciens de l'OFQJ, de tous les horizons et de toutes les régions sont donc invités à visiter le site anciens.ofqj.org, à joindre le groupe sur le réseau social « Facebook » ou à joindre l'Office par téléphone au 514 873-4255 ou au 1 800 465-4255. D'ici la fin de 2008, l'Office colligera toutes les informations reçues (sous forme d'écrits, de contenus audio et vidéo, etc.) et annoncera la tenue d'un événement pour dévoiler le résultat de son appel aux anciens qui seront invités à venir partager ces pages d'histoire enrichie. — Le Devoir



Paul Biya, Président, RDPC

Le Cameroun compte aujourd'hui 219 partis politiques. La presse, baromètre par excellence de la démocratie, anime le débat et le jeu politiques à travers une floraison de journaux et de médias audiovisuels: cinq quotidiens dont quatre privés; une chaîne publique de radiodiffusion télévision; une trentaine de radios privées et une huitaine de chaînes de télévision privées. Caractéristique commune à tous ces organes: une liberté de ton largement plébiscitée par les Camerounais.

Cette « démocratie avancée »,

LES ACTUALITÉS

À quand une ligne 1 800 PAYSAGE?

Les Québécois développent de plus en plus une « intelligence territoriale »

FABIEN DEGLISE

Québec devrait-il mettre en place une ligne de téléphone pour permettre aux gens de dénoncer les attaques contre... les paysages? L'idée peut paraître farfelue, sauf peut-être pour la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal qui, depuis le début du siècle, est de plus en plus confrontée à un phénomène étrange: des appels de citoyens préoccupés par les menaces qui pèsent sur leurs environnements visuels.

«C'est l'effet Google», résume Gérard Domon, directeur scientifique

de la Chaire, pour expliquer la chose. Les gens sont confrontés à un problème nouveau, mais ne savent pas vraiment à qui s'adresser. Alors, ils vont sur Internet et, avec quelques mots-clés, arrivent rapidement sur notre site et à notre numéro de téléphone.»

Sans vraiment démontrer que l'ère d'une ligne «SOS paysage en détresse» serait finalement arrivée, l'anecdote, livrée hier matin en ouverture du premier Forum québécois sur la demande sociale en paysage organisé par l'Université de Montréal, confirme par contre que le Québec dans son ensemble semble de plus en plus in-

quiet pour ses paysages. «Nous sommes en train de développer ici une intelligence territoriale», a indiqué Denis Lemieux porte-parole du ministère de la Culture du Québec, mais aussi une culture du «paysage» que nous n'avions pas avant.

Le constat est unanime. Il explique aussi la tenue de cette première rencontre d'experts québécois, mais aussi européens qui, jusqu'à ce soir, se penchent dans la métropole sur la gestion des paysages, mais aussi sur les préoccupations publiques et citoyennes face à tous ces morceaux de territoires, naturels ou bâtis, qui évoluent sous les yeux

des citoyens, mais aussi sous l'effet de leurs activités. «Nous avons jusqu'à maintenant sous-estimé le rôle social des paysages et l'importance qu'ils ont dans le développement des collectivités», dit M. Domon. Désormais, il faut mettre la lumière sur ces enjeux.»

La conjoncture y serait d'ailleurs favorable. C'est que, depuis le rapport du Groupe Paysage qui, à la demande du gouvernement provincial, s'est penché en 1976 sur la protection des paysages de Charlevoix, les perceptions face aux paysages ont beaucoup évolué, a indiqué hier devant les quelque 200 participants à cet

te rencontre, Sylvain Paquette, chercheuse à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. «Le ministère de la Culture a fait entrer cette notion [de paysage] dans son livre vert qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique [dans le cadre de la refonte de la Loi sur les biens culturels], a-t-il indiqué. La loi sur le développement durable en tient compte aussi, tout comme le Rapport Pronovost [sur l'avenir de l'agriculture] qui a évoqué l'importance de l'agriculture dans la préservation des paysages ruraux.»

Signe d'une modernité dans «notre lecture collective du territoire

et de l'aménagement territorial», estime Léopold Gaudreau sous-ministre de l'Environnement, ces questions de paysages seraient amenées à prendre de plus en plus de place dans l'espace public. Et pas seulement pour des raisons esthétiques, puisque les paysages représentent bien plus que ça. «Il porte des valeurs sociales et culturelles qui animent une communauté», a indiqué Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire UNESCO Paysage et environnement. «En somme, le paysage, c'est un projet de société.»

Le Devoir

Non à l'hypersexualisation!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MINISTÈRE de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec consacrera 183 000 \$ à un projet pédagogique pour «outiller les jeunes face à l'hypersexualisation». La subvention annoncée hier en conférence de presse à Montréal va permettre d'étendre à l'ensemble du territoire une campagne de formation dirigée par Lilia Goldfarb du Y des femmes de Montréal (YMCA) et Francine Duquet, professeure de sexologie de l'UQAM. Cette mesure gouvernementale se veut une réponse partielle à l'avis du Conseil du statut de la femme intitulé Le Sexe dans les médias. L'avis rendu public la semaine dernière juge que le Québec a en bonne partie échoué dans sa lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes, en publicité par exemple. «On n'est pas là pour culpabiliser les gens: on veut que les jeunes puissent développer leur esprit critique», a résumé la ministre Christine St-Pierre.

Pénurie de pharmaciens dans les hôpitaux

Le secteur public ne parvient pas à concurrencer le privé

ALEXANDRE SHIELDS

La pénurie de pharmaciens que connaissent les établissements de santé publics du Québec ne pourra être résolue qu'au prix d'un effort financier du gouvernement afin de réduire l'écart salarial important qui les sépare de leurs collègues du secteur privé, selon les conclusions tirées de l'enquête annuelle menée par l'association qui les représente.

Un pharmacien qui entre sur le marché du travail en milieu hospitalier reçoit 33 \$ l'heure contre, en moyenne, 43 \$ au privé. L'Association des pharmaciens des établissements de santé est convaincue que cet écart de l'ordre de 30 % dissuade les étudiants en pharmacie de choisir la pratique en établissement de santé. Résultat: il en manquerait actuellement pas moins de 220 à l'échelle de la province, et ce, tant en régions que dans les grands centres urbains.

«En pourcentage de l'effectif total de 1250 pharmaciens, cette pénurie est sans doute la plus sévère à toucher une profession du réseau de la santé», a fait valoir hier la directrice générale du regroupement, Linda Vaillant. Le facteur financier est d'autant plus dissuasif, selon elle, qu'en raison de la complexité des traitements médicamenteux et des soins prodigués, la pratique en milieu hospitalier nécessite une maîtrise.

Or, en moyenne, 45 étudiants choisissent de s'inscrire à la maîtrise chaque année alors que les universi-

tés, sur la base des besoins du réseau, offrent 70 places. Ce déficit, qui perdure année après année, inquiète Mme Vaillant. En effet, a-t-elle souligné, selon les plus récentes données colligées pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux, 48 % des pharmaciens actuels pourraient quitter le réseau, principalement pour la retraite, d'ici 15 ans. Tout cela, bien sûr, dans le contexte d'une population vieillissante qui nécessitera plus de soins de santé dans les années à venir.

Malgré ce constat, l'Association des pharmaciens des établissements de santé juge que Québec tarde à agir. «Le gouvernement continue de résister à l'idée de réduire, une fois pour toutes et pour l'ensemble des pharmaciens d'établissements, a laissé tomber Mme Vaillant. Pourtant, on observe une amélioration de la situation dans certains établissements où des primes d'installation et de maintien en emploi ont été accordées en vertu de l'entente de travail.»

Des discussions sont néanmoins en cours avec le gouvernement provincial, a-t-elle ajouté. Mme Vaillant n'était toutefois pas en mesure de chiffrer l'effort financier global qui serait nécessaire pour effectuer le rattrapage salarial.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaires au ministère de la Santé et des Services sociaux hier.

Le Devoir

EN BREF

Élection partielle

Michel Hamel sera le candidat d'Union Montréal, le parti de Gérard Tremblay, lors de l'élection partielle qui aura lieu le 21 septembre prochain dans le district d'Ahuntsic. Ex-président de l'Association des gens d'affaires d'Ahuntsic et Cartierville et ancien président du Club Optimiste du quartier, M. Hamel affrontera Hasmig Belleli, de Vision Montréal, et Emilie Thuillier, de Projet Montréal. Ce scrutin permettra de pourvoir le siège de conseiller vacant depuis le décès du conseiller d'Union Montréal, Pierre Lapointe, décédé en avril dernier. Mme Belleli avait été conseillère de 1994 à 2005 dans le district de L'Acadie avec Vision Montréal; elle avait été battue par Pierre Lapointe lors du dernier scrutin. Candidate défaite de Projet Montréal en 2005 dans le district de De Lorimier, Emilie Thuillier travaille comme attachée de presse du chef du parti, Richard Bergeron, depuis trois ans. — Le Devoir

Citoyens mécontents

Des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie dénoncent les nouvelles règles de gouvernance du centre-ville préconisées dans le projet de loi 22. Selon eux, ces mesures constituent «une tentative unilatérale et antidémocratique de tutelle de l'arrondissement.» Dans une lettre envoyée hier au premier ministre Jean Cha-

rest et à la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, ils ont demandé au gouvernement de surseoir aux amendements prévus. «Il est inacceptable et antidémocratique que vous pensiez nous imposer des élus pour représenter nos intérêts et défendre nos préoccupations. Il n'existe aucun état démocratique au monde qui aurait agi ainsi», écrivent-ils. Parmi la douzaine de signataires de la lettre figurent des représentants de l'Association des résidents des Faubourgs, de l'Association des résidents de Shaughnessy Village et du Centre Jean-Claude-Malépart. Rappelons que le projet de loi permettra au maire de Montréal d'occuper la mairie de l'arrondissement de Ville-Marie à compter de la prochaine élection. — Le Devoir

Sécurité resserrée

Québec — Le gouvernement Charest va investir près de 10 millions pour resserrer les mesures de sécurité dans les palais de justice du Québec. Dans un premier temps, une somme de 800 000 \$ sera consacrée à la mise en place et au fonctionnement d'arches de détection de métal au palais de Montréal et à la Chambre de la jeunesse au courant de l'année 2008-09. À compter de 2009-10, un budget de 9 millions sera réservé afin d'étendre l'installation d'arches de sécurité dans les autres palais de justice du Québec et de financer l'ajout de personnel nécessaire. — Le Devoir

MÉDECINE

Les effets secondaires des dérivés du cannabis ne sont pas inquiétants

BRIAN MYLES

L'utilisation médicale des cannabinoïdes (des composantes dérivées du cannabis) provoque généralement des effets mineurs sur le système nerveux, comme des vertiges et des engourdissements. Rien d'affolant, somme toute.

C'est du moins l'une des conclusions d'une étude réalisée conjointement par des chercheurs du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'Université de Colombie-Britannique qui est publiée aujourd'hui dans le Journal de l'association médicale canadienne.

«C'est l'une des premières études qui s'intéresse à la dimension des effets des cannabinoïdes dans une perspective médicale. La plupart du temps, on s'intéresse à l'utilisation du cannabis à des fins récréatives. Or, ce sont deux réalités différentes», explique le Dr Mark Ware, chercheur à l'Institut de recherche du CUSM.

Le Dr Ware et son équipe ont passé en revue 31 études publiées de 1966 à 2007 sur les propriétés médicales des cannabinoïdes. Selon leurs observations, il n'y a pas eu d'augmentation des événements adverses sérieux (des incidents conduisant à la mort, à l'hospitalisation ou à un handicap sérieux) à la suite de l'utilisation des cannabinoïdes en médecine. Dans 96,6 % des cas, il y avait plutôt augmentation des événements adverses non sérieux, principalement des perturbations du système nerveux.

Les chercheurs s'attendaient à ces résultats, puisque les cannabinoïdes sont utilisés justement en raison de leurs effets sur le système nerveux. Ils servent notamment à réduire la douleur chronique provoquée par le cancer, la sclérose en plaques, l'arthrite et la fibromyalgie, à soulager la nausée et les vomissements associés aux traitements de chimiothérapie, et à stimuler l'appétit des personnes atteintes du VIH.

Les résultats vont dans le sens de «l'abondante preuve scientifique» sur les effets thérapeutiques des cannabinoïdes, explique le Dr Ware. «On commence à comprendre la logique scientifique et le fonctionnement des cannabinoïdes.»

Présentement, il y a plus de médicaments à base de cannabinoïdes disponibles au Canada que dans n'importe quel autre pays du monde. Outre la marijuana, dont l'usage est autorisé à des fins thérapeutiques, le Sativex, le Marinol et le Cesamet sont vendus en pharmacie. L'étude visait à rassurer les patients, les médecins et les décideurs publics sur les risques associés aux cannabinoïdes, a dit le Dr Ware.

Les résultats ne peuvent pas être extrapolés au cannabis fumé ou à son utilisation à des fins récréatives. De même, il faudrait réaliser des études plus poussées afin de mesurer les effets à long terme de l'utilisation des cannabinoïdes.

Le Devoir

ÇA NE PEUT PAS ATTENDRE
Le développement (vraiment) durableJe m'engage, je signe
la Grande Déclaration
proclamée à Québec
le 12 août 2008

UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
www.unesco.ca



www.moijesigne.org

ÉDITORIAL

Le discernement

Guérira-t-on notre société voyeuse et exhibitionniste seulement en dotant les jeunes d'un bon jugement? Pour répondre à cette hypersexualisation galopante et aux mille maux, le gouvernement Charest avance une timide réponse, évitant d'affronter le problème à la source: dans la cour des grands.

L'hypersexualisation, comme l'a clairement rappelé le Conseil du statut de la femme (CSF) la semaine dernière, est un phénomène tentaculaire. Dans l'espace public, la sexualité est omniprésente: de l'accessibilité désarmante de la pornographie sur Internet à des vidéoclips étalant les femmes-objets, en passant par une publicité incapable de vanter le moindre gadget sans débiter quelque attribut féminin.

S'étonnera-t-on ensuite qu'un tel environnement vienne triturer les valeurs des jeunes, chatouillant au passage celles des parents? Dans son avis, le CSF s'inquiète des effets néfastes sur les jeunes de cette société sexy qui dépêche un bien drôle de message: hors des stéréotypes, point de salut.

Les séquelles de cette «*érotisation de l'enfance*» commencent à se répandre, comme l'évoquent de plus en plus des intervenants scolaires interloqués: de nouveaux comportements sexuels, qui surviennent très tôt; des reproductions malheureuses du modèle pornographique, perçu par les jeunes comme la norme plutôt que l'exception.

Au-delà des tendances vestimentaires, qui dénudent plus qu'elles ne couvrent le corps féminin, les experts s'inquiètent aussi d'une corrélation malsaine entre une faible estime de soi manifestée par les filles et la précocité des relations sexuelles. Les médias, montrés du doigt à juste titre, vendent un bien triste mirage: celui de la construction de l'identité et du pouvoir d'affirmation de soi à travers de factices armes de séduction et sexuelles.

À cet avis du CSF exhibant le triste recul des femmes dans une société dite avancée, la réponse du gouvernement Charest n'a pas tardé: la ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, annonçait hier un investissement de 183 000 \$ pour soutenir un projet — en route depuis deux ans... — voué à «*outiller les jeunes face à l'hypersexualisation*».

Personne ne rechignera contre un tel effort, qui permettra de réveiller des jeunes hypnotisés en travaillant là où on le peut: c'est-à-dire à l'école, devenue terreau fertile en anecdotes toutes plus ahurissantes les unes que les autres. Mais, Madame la Ministre, que fait-on de tout le reste? En plus de ranimer l'esprit critique des jeunes — une excellente idée, on en convient! —, le gouvernement a-t-il prévu de quoi affronter ce bataillon médiatique devenu éducateur sexuel?

On peut bien aiguïser le jugement des jeunes, espérant qu'une conscience éclairée les arrêtera sur la route de la surenchère sexuelle, mais qui, voulez-vous bien nous le dire, nantira les adultes du bon jugement qui leur fait défaut? La banalisation du phénomène, qui accentue le problème en érigeant la fiction en dogme, est le fait des fabricants et des consommateurs d'images: les responsables de magazines, les auteurs de publicités — avec les 183 000 \$ de la ministre, destinés à sensibiliser le Québec en entier, combien de campagnes publicitaires donnant le rôle à des Lolita dénudées? — et les parents qui déguisent leurs enfants en adultes.

Mais le discernement est aussi affaire gouvernementale. Celui-là a beau avoir réitéré l'égalité des hommes et des femmes en renforçant le principe dans la Charte, il doit passer du droit à la pratique. En rappelant, sans gêne, les limites de l'acceptable. En intervenant là où il le peut — raffermir les normes de publicité par exemple? —, sans crainte d'être puritain, interventionniste ou culpabilisateur. On peut être libéral et protecteur des libertés individuelles sans être embarrassé d'afficher quelques frontières.

Le cul-de-sac afghan

Dans les heures qui ont suivi la libération spectaculaire de centaines de talibans emprisonnés dans les environs de Kandahar, là où les troupes canadiennes sont concentrées, les dirigeants afghans et pakistanais ont eu de vifs échanges. Président de l'Afghanistan, Hamid Karzai a menacé de violer la frontière pakistanaise. Son argument? Grâce à l'indifférence, pour ne pas dire la bienveillance, d'Islamabad à l'endroit des talibans, ces derniers ont fait du nord du Pakistan leur base de repli, leur sanctuaire.

Bien évidemment, le premier ministre pakistanais, Youssouf Raza Gilani, a rétorqué en assurant que si son pays cherchait avant tout à entretenir des liens amicaux avec son voisin, il ne tolérerait pas pour autant que des soldats afghans pourchassent les talibans en territoire pakistanais. De prime abord, après lecture des propos échangés par les uns et les autres, on pourrait croire que les relations entre ces deux nations viennent de se détériorer sérieusement. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Tout d'abord, il faut mentionner que la critique de Karzai à l'endroit du Pakistan a été formulée au surlendemain du sommet de Paris où les pays donateurs présents ont accordé une aide de 20 milliards assortie de vives critiques consacrées à la corruption extrême qui caractérise l'État afghan. Et alors? Beaucoup jugent que la menace de Karzai découle d'un calcul politique bien simple: faire du Pakistan le bouc émissaire des maux qui frappent l'Afghanistan.

Chose certaine, l'Afghanistan ne pourrait mener une opération militaire au Pakistan sans avoir obtenu l'aval des États-Unis. Or, on voit mal comment Washington apporterait publiquement sa caution à une initiative qui se solderait aussitôt par une montée en puissance des islamistes pakistanais déjà... puissants! Des islamistes qui bénéficient par ailleurs de soutiens bien installés au sein de l'état-major pakistanais.

Dans cette histoire, peut-être ne faut-il pas perdre de vue que l'armée, seule et unique institution du pays, a toujours eu pour ambition de dominer directement ou indirectement l'Afghanistan afin de se doter d'une profondeur stratégique. Dans quel but? Se renforcer par rapport à son ennemi numéro un: l'Inde. Depuis le renversement en 1977 du pouvoir civil par le général Zia-ul-Haq, les hauts-gradés pakistanais n'ont jamais cessé de jouer la carte des islamistes afghans en fonction des rapports de force qu'ils poursuivaient avec l'Inde.

Depuis que les États-Unis ont décidé, dans les semaines suivant les attentats du 11-Septembre, d'épauler davantage les dirigeants pakistanais, et le général Pervez Musharraf en particulier, pas moins de 11 milliards ont été accordés. Or, on s'en doute, cette manne financière a été récupérée par des gradés qui entendent avoir la main haute sur les affaires afghanes. Et ce, que ce soit à moyen ou à long terme.

Une fois toutes les variables consolidées, on constate que l'administration Bush, en épaulant deux clans politiques opposés, s'est mise d'elle-même dans un cul-de-sac. Elle a probablement oublié que l'ami de mon ennemi est mon ennemi.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Citoyen... à moitié

La dernière péripétie du processus de fusion-défusion des villes de l'île de Montréal est proprement scandaleuse: l'arrondissement Ville-Marie serait dirigé par des représentants élus par des non-résidents et même, probablement, contre leur volonté. Selon la proposition du maire Tremblay, le conseil de Ville-Marie serait composé de trois conseillers élus du centre-ville et de trois membres du comité exécutif de la Ville de Montréal, y compris le maire, qui disposerait d'un vote prépondérant. En toutes circonstances, les élus de l'ensemble de la Ville de Montréal disposeraient donc du pouvoir de prendre toutes les décisions réduisant ainsi les élus de Ville-Marie à un rôle de figurant.

Les intérêts de l'arrondissement Ville-Marie passeront inévitablement au second rang, car l'enjeu-clé sera l'élection à la mairie de Montréal, et non l'inverse. Entre ses chapeaux de maire de Montréal et de maire de l'arrondissement Ville-Marie, le choix sera rapidement fait. Les intérêts de Ville-Marie seront confondus avec ceux de l'ensemble de Montréal.

Que les résidents de Ville-Marie soient privés d'un vote efficace dans le choix de leurs représentants est incompatible avec les principes fondamentaux de la démocratie et contraire à nos lois et chartes des droits. L'égalité entre les électeurs de tous les districts est rompue sans motif légitime; les intérêts de Ville-Marie ne sont plus défendus, mais confondus avec ceux de l'ensemble de la Ville de Montréal; Ville-Marie est privé d'une voix autonome et n'a plus d'intérêts propres; Ville-Marie est mis en tutelle par le maire de Montréal et son équipe.

Peut-être que le partage des responsabilités entre la ville-centre et les arrondissements n'est pas approprié, mais la solution qui consiste à priver les résidents de Ville-Marie de leurs droits démocratiques et à remettre le contrôle de leur arrondissement au maire de Montréal, est inacceptable.

André Poupart
Professeur honoraire,
Faculté de droit,
Université de Montréal,
résident de l'arrondissement Ville-Marie
Le 16 juin 2008.

Excuses courageuses

Le gouvernement du Canada a fait preuve d'un courage exemplaire et a franchi un tournant historique en reconnaissant les actes répréhensibles commis à l'égard des Autochtones dans les écoles résidentielles canadiennes et en s'excusant pour ceux-ci.

C'est avec beaucoup d'optimisme que nous entrevoyons la continuation d'un dialogue constructif entre les parties et l'amorce du processus de réconciliation qui abordera les conséquences négatives de ces actes sur les collectivités autochtones, au-delà des préjudices subis par ceux et celles qui ont été forcés de fréquenter ces écoles. Nous entamons un processus crucial axé sur le rétablissement de la relation de confiance entre le gouvernement canadien et les peuples autochtones.

L'Association du Barreau canadien félicite chaleureusement le gouvernement du Canada d'avoir présenté ces excuses qui permettront de mettre un terme à l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de notre pays.

Bernard Amyot
Président, Association du Barreau canadien
Le 13 juin 2008

Concernant le terme «canadien-français», rappelons-nous qu'il a l'avantage de décrire d'une façon plus complète la communauté francophone au Canada. Sur le plan historique, il inclut une bien plus grande partie du territoire qui délimitait l'établissement européen en Amérique. Sur le plan communautaire, il inclut aussi les centaines de milliers de francophones hors Québec qui veulent rester fidèles à leur identité culturelle et qui luttent pour ce faire depuis des siècles.

Sur le plan politique, c'est au niveau fédéral que le fait français en Amérique du Nord a ses assises constitutionnelles, pas sur le plan provincial. Sur le plan des relations interculturelles, il explique les distinctions qu'il est légitime de faire entre la communauté culturelle majoritaire et les communautés minoritaires que l'on retrouve au Québec, et qui sont donc toutes québécoises.

La communauté culturelle francophone au Canada est une nation, et ses membres qui habitent au Québec en constituent le cœur. Mais

les frontières d'aucune province ne correspondent à la distribution géographique de cette nation. S'il est jugé avantageux, même nécessaire, pour la communauté francophone de concentrer ses efforts de survie dans une entité politique où elle est majoritaire, il ne faudrait pas rejeter du dos de la main une terminologie qui correspond à la réalité.

André Chénier
Pointe-aux-Roches, Ontario, le 14 juin 2008

Le marathon

Dans une récente déclaration publique, le promoteur de Rabaska, M. Glenn Kelly, déclare que «*ce qu'il a trouvé le plus dur, au cours de ces quatre années, c'est la malhonnêteté des opposants systématiques au projet... qui disaient des choses qu'ils savaient fausses*».

M. Kelly pourrait-il préciser à quels opposants exactement il fait allusion?

S'agit-il des professionnels de la Santé publique qui contestent toujours la sécurité du projet? S'agit-il du Collège québécois des médecins de famille qui affirme que, «*sur le plan de la santé humaine, Rabaska n'a aucun sens*»? M. Kelly fait-il plutôt allusion à l'ancien directeur de la Sécurité maritime pour le Québec qui affirme que Rabaska représente un danger pour la sécurité maritime locale et nationale? Parle-t-il du Conseil des monuments et sites du Québec qui milite contre Rabaska parce qu'elle voit une atteinte irréparable au patrimoine et aux paysages culturels québécois? Ou bien s'agit-il de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qui refuse de dézonner les terres agricoles nécessaires à l'implantation de Rabaska? Est-il plutôt question des groupes environnementaux lesquels, à l'unisson, se sont tous levés pour s'opposer à l'établissement de Rabaska au nom de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques?

Ou bien s'agit-il tout simplement de la population concernée qui refuse de se faire imposer ce projet industriel à risque élevé et se remémore les promesses de ce même M. Kelly au tout début de son marathon: «*Nous ne forcerons jamais ce projet sur la population*»?

Jacques Levasseur
Lévis, le 14 juin 2008

LIBRE OPINION

Le ministre Blackburn doit revoir sa décision

RAYMOND BACHAND
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
et du Tourisme

Le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, M. Jean-Pierre Blackburn, se dit surpris de mes interventions à la suite de sa décision de réduire les subventions accordées aux organismes à but non lucratif du Québec. Il me reproche de le critiquer publiquement. Je me demande ce qui le surprend, puisque mes démarches privées avec lui depuis trois mois sont restées vaines. Il ne m'en donne donc pas le choix. Pas de surprise non plus, puisque, depuis déjà plusieurs semaines, bon nombre d'acteurs économiques expriment publiquement leur désaccord quant à sa décision. Ce qui surprend les intervenants économiques du Québec, c'est plutôt son entêtement et surtout le ton de ses propos.

Le ministre Blackburn prétend que ces organismes figent le Québec dans le statu quo. Je soutiens, bien au contraire, que le développement économique du XXI^e siècle s'effectue à partir de grappes industrielles structurées, rassemblant tous les acteurs, les petites, moyennes et grandes entreprises ainsi que les centres de recherche autour d'objectifs de productivité et d'innovation, clés de la compétitivité dans la conquête des marchés. Le développement technologique de Québec et le succès de nos grappes aéronautiques et pharmaceutiques en témoignent.

Les compressions annoncées par DEC ont

déjà eu des conséquences néfastes pour certains organismes à but non lucratif québécois. Voici par exemple ce que risque de perdre le Québec: Technopole maritime du Québec, à Rimouski, a pu mettre à l'œuvre plusieurs projets structurants et mobilisateurs tel que le nouvel Observatoire global du Saint-Laurent. Pour eux, le retrait de DEC représente 30 % de leur budget et ils ont déjà dû réduire les effectifs pour se retrouver avec le strict minimum. Grâce à l'apport du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, qui agit comme guichet unique pour attirer des productions ici en effectuant des missions à l'étranger, les retombées du cinéma au Québec ont doublées entre 2006 et 2007. Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pourrait fermer dès cet automne.

M. Blackburn a exprimé qu'il ne désire plus «*financer l'achat de papier et de crayons*». Il considère ces organismes comme un «*conseil d'administration autour d'une table, qui parle, qui rêve et qui envoie la facture à l'État*». Ce sont des propos irrespectueux qui insultent bon nombre d'entreprises, de leaders économiques, d'hommes et de femmes qui contribuent quotidiennement, et très souvent bénévolement, à la croissance de l'économie québécoise.

Le ministre Blackburn se donne encore une fois un pouvoir arbitraire et opère un véritable retour de cinquante ans en arrière par ses façons de faire, rejetant du revers de la main les principes fondamentaux de transparence et d'égalité des chances qui devraient toujours prévaloir dans les prises de décisions quant au financement accordé par les pouvoirs publics.

Je tiens à dire ceci au ministre Blackburn: la soixantaine d'organismes sans but lucratif affectés par ces compressions ne veulent pas du «*tout cuit dans la bouche*». Ils attendent plutôt de lui qu'il reconnaisse la manière dont la structure économique du Québec se déploie, c'est-à-dire dans une démarche intégrée de développement économique, qui repose sur un regroupement des forces et des secteurs-clés, s'inscrivant dans le long terme et dans la continuité.

Tout cela n'a rien à voir avec les champs de compétences et les juridictions. Il s'agit de maintenir une action complémentaire. L'heure est à la consolidation des acquis et non à la déconstruction et au morcellement des efforts de développement.

L'Union des municipalités du Québec, l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec, la Chambre de commerce de Québec, Pôle Québec Chaudières-Appalaches, Montréal International, la Société des arts technologiques, l'Association de la recherche industrielle du Québec, la CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les maires de Québec et de Rimouski et la Communauté métropolitaine de Montréal ont tous demandé publiquement à M. Blackburn de revoir sa décision.

Nous sommes de plus en plus nombreux au Québec à unir nos voix afin de défendre les intérêts économiques du Québec. Cela témoigne de l'importance d'unir nos efforts pour arriver à des résultats. C'est ce que les acteurs économiques ont compris. C'est ce que le gouvernement du Québec, qui les a écoutés, a compris. C'est ce que nous demandons au ministre Blackburn.

IDÉES

Déséquilibre fiscal

Le problème demeure entier

LUC GODBOUT, ANDRÉE LAJOIE,
NICOLAS MARCEAU
ET ALAIN NOËL

Respectivement professeur en fiscalité et finances publiques à l'Université de Sherbrooke, professeure émérite à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, professeur d'économie à l'UQAM et professeur de science politique à l'Université de Montréal

Il y a six ans, au printemps 2002, la Commission sur le déséquilibre fiscal faisait état d'un important dysfonctionnement dans la fédération canadienne et proposait des solutions précises pour y remédier. Pour la Commission, il y avait clairement un déséquilibre fiscal au Canada. Premièrement, l'écart était beaucoup trop grand entre les dépenses et l'accès de chaque ordre de gouvernement aux sources de revenus. Dit autrement, l'argent était à Ottawa et les besoins dans les provinces, et la tendance allait en s'aggravant. Deuxièmement, les transferts fédéraux susceptibles de corriger cet écart demeuraient insuffisants et inadéquats. Troisièmement, profitant de ses ressources excédentaires, Ottawa évoquait trop souvent un «pouvoir fédéral de dépenser» qui n'est pas constitutionnel pour intervenir dans les domaines de compétence des provinces.

L'idéal pour la Commission était de s'attaquer à la source du problème en remplaçant des transferts fédéraux inadéquats par un meilleur partage des ressources financières, qui aurait permis aux provinces d'assumer elles-mêmes les dépenses pour les programmes relevant de leurs compétences. Dans ce scénario, un programme de péréquation amélioré aurait suffi pour assurer l'équité entre les différentes provinces, et le fédéral se serait abstenu d'utiliser un «pouvoir de dépenser» qu'il n'a pas pour contourner la division des pouvoirs prévue par la constitution.

Au Québec, ces propositions ont fait consensus, ralliant les trois grands partis et un ensemble d'organisations allant du Conseil du patronat aux associations étudiantes. Ailleurs au Canada, elles ont également été bien accueillies, sauf au Parti libéral du Canada (PLC), que ce soit sous Jean Chrétien ou sous Paul Martin. L'actuel chef du PLC n'était d'ailleurs pas en reste, puisqu'il a dénoncé le rapport de la Commission avant même sa parution.

Faire le point

Six ans plus tard, et après deux ans de «fédéralisme d'ouverture», où en sommes-nous?

Sur certains plans, les choses se sont améliorées. Le programme de péréquation, notamment, a été restauré et, sous les conservateurs de Stephen Harper, les références à un prétendu «pouvoir fédéral de dé-



Le Québec demeure mal équipé pour faire face à des dépenses inexorablement en hausse, dont celles de la santé.

penser» sont devenues moins systématiques et moins outrancières. L'augmentation des transferts en espèces est également vue par certains comme un progrès, car elle a donné un peu d'oxygène aux finances publiques provinciales.

Sur d'autres plans, en revanche, rien n'a changé. L'écart fiscal entre Ottawa et le Québec, notamment, n'a pas diminué. Au contraire, il s'est accru. La répartition des transferts fédéraux soulève aussi des inquiétudes. Quant au «pouvoir de dépenser», on voit mal comment l'engagement conservateur de le limiter pourra se traduire dans les faits, compte tenu qu'on ne peut limiter ce qui n'existe pas.

Augmentation des transferts

Commençons par les développements positifs. Dans les huit années qui ont précédé la publication du rapport de la Commission, les transferts fédéraux au Québec ont stagné. En 2002-03, leur valeur était encore inférieure au niveau de 1994-95. Par la suite, et sans doute parce que le problème est devenu un enjeu public, le niveau des transferts a augmenté de moins de neuf milliards qu'il était en 2002-2003 pour

atteindre quelque 16 milliards en 2008-09.

C'est ce qui fait dire à certains que le déséquilibre fiscal serait réglé. Il est vrai que le Québec dispose maintenant de plus de fonds en provenance d'Ottawa. Mais le déséquilibre fiscal n'est pas qu'une question comptable. C'est d'abord et avant tout un enjeu politique, qui concerne les pouvoirs et l'autonomie de chaque ordre de gouvernement dans la fédération.

Partage inéquitable

Or, rien n'a été fait pour corriger l'écart fiscal entre Ottawa et le Québec: le partage des ressources financières est toujours à l'avantage du fédéral. Ainsi, entre 2001 et 2008, comme le prévoyaient les projections économiques réalisées par la Conférence Board pour la Commission, le gouvernement fédéral a connu huit années consécutives de surplus budgétaires et un surplus cumulé de près de 65 milliards alors que les dépenses du Québec excédaient ses revenus cinq fois en huit ans.

L'augmentation des transferts fédéraux a permis au gouvernement du Québec d'éviter des déficits encore

Le déséquilibre fiscal n'est pas qu'une question comptable; c'est d'abord et avant tout un enjeu politique

Toujours un mythe

NORMAND MOUSSEAU

Professeur au département de physique de l'Université de Montréal et auteur d'au bout du pétrole, tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique (Éditions Multimondes)

Depuis quelques jours, gouvernement et opposition au Québec jouent à qui soutiendra le plus la voiture électrique, solution miracle à la montée des prix de l'essence. Le gouvernement de Jean Charest devrait annoncer la mise en place de programmes pilotes qui permettraient à des voitures et à des camions électriques roulant à basse vitesse (50 km/h ou moins) de prendre la route dans certaines municipalités au Québec. De son côté l'Action démocratique du Québec délibère, tandis que le Parti québécois vient de proposer un programme ambitieux de développement de l'industrie de la voiture électrique au Québec.

Personne ne peut être contre la vertu, mais la voiture électrique sauvera-t-elle vraiment le Québec? Puisque souvent la course politique et médiatique réduit le débat à une série d'affirmations dont les fondements sont pour le moins fragiles, il peut être utile de remettre les pendules à l'heure.

Technologie à parfaire

En dépit des nombreuses rumeurs qui circulent sur la conspiration de l'industrie automobile, la principale raison pour laquelle les voitures électriques sont absentes de nos routes est que la technologie n'est pas au rendez-vous. Si on fait le tour des véhicules électriques proposés par la grande et la petite entreprises, on découvre que la plupart de ceux-ci ont une autonomie de 100 km ou moins tout en roulant à des vitesses souvent inférieures à 50 km/h.

Puisque les accumulateurs utilisés sont généralement des batteries au plomb, la recharge est len-

te et exige de 8 à 12 heures. Quant aux économies à faire, l'essence doit dépasser le 1,50 à 1,80 \$ le litre avant que le passage à l'électrique ne soit rentable, sans compter que ces voitures sont inutilisables pour les transports interurbains. En résumé, bien que la technologie des batteries ait progressé considérablement ces dernières années, grâce surtout aux téléphones cellulaires et aux ordinateurs portatifs, le coût des piles à forte densité énergétique est encore bien trop élevé pour l'industrie automobile.

Les véhicules électriques peuvent certainement satisfaire aux besoins d'une petite partie de la population, mais ils sont loin d'être en mesure de remplacer au pied levé une partie importante du parc automobile: si une majorité des déplacements se font sur des distances de moins de 25 km (50 km aller-retour), la faible autonomie des batteries exige que l'on ne parte jamais le matin avec une charge partielle si on ne veut pas se retrouver en panne sèche au retour. Les voitures électriques actuelles restent donc avant tout l'apanage des citadins se déplaçant localement, des passionnés et de l'industrie — qui peut compter sur des employés affectés à la prise en charge de ce matériel.

Hybride

Aujourd'hui, l'automobile hybride représente la meilleure avenue vers la voiture tout électrique pour le consommateur moyen. Même de ce côté, toutefois, il reste encore beaucoup de progrès à faire. Ainsi, la nouvelle Prius de Toyota, qui offre probablement la technologie hybride la plus efficace sur le marché, a une autonomie de 2 km en mode purement électrique!

Il faudra donc encore augmenter la taille des batteries sur ces voitures et favoriser la mise en place de technologies dites sérieuses où le moteur à essence ne sert que de génératrice permettant de

recharger les accumulateurs au vol lors des déplacements sur de longues distances. Si l'on en croit GM, les premiers modèles hybrides intégrant ces développements devraient être disponibles dans quatre ans. Il faut donc compter au moins une décennie avant que ces hybrides performants ne représentent une fraction importante du parc automobile. Que coûtera alors le litre d'essence, 5 ou 6 \$?

Oui, la voiture électrique fait rêver, surtout dans un Québec qui s'est modernisé grâce à l'hydroélectricité. Ce n'est pas une raison pour perdre de vue la dure réalité technologique: nous ne savons pas construire à un prix raisonnable une voiture électrique qui puisse remplacer l'automobile actuelle. Dans un monde où le pétrole se fera de plus en plus rare, le Québec ne peut pas se payer le luxe d'attendre que cette technologie soit disponible.

Adopter un plan

Afin de réduire notre dépendance au pétrole, il nous faut dès à présent adopter un plan à long terme à multiples facettes qui tienne compte de l'omniprésence du pétrole dans notre société. Ce plan ne peut se contenter de solutions simplistes, il doit intégrer l'économie d'énergie, l'abandon du mazout pour le chauffage, le transport en commun, les voitures à faible consommation — hybrides et électriques — et l'aménagement urbain, forçant une révision profonde de nos habitudes de consommateur.

Prétendre que l'on peut régler le problème de la pénurie grandissante de pétrole en remplaçant simplement notre automobile à essence par une voiture électrique relève de la pensée magique. Le défi est beaucoup plus grand: il exige une vision complexe et ambitieuse qui sache utiliser la crise énergétique pour propulser le Québec dans le monde de l'après-pétrole.

VOITURE ÉLECTRIQUE

Soyons audacieux!

GAËTAN LAFRANCE

Chercheur et auteur de Vivre après le pétrole: mission impossible?

Le consensus est maintenant acquis: le Québec a tout à gagner en réduisant sa dépendance pétrolière par l'électrification progressive du transport. La balance des paiements est améliorée, les émissions de GES sont réduites et des retombées sont à prévoir au niveau du secteur industriel et de la production d'électricité. Par où commencer?

Le gouvernement Charest propose une série de projets-pilotes d'autos électriques et demande à Hydro-Québec de négocier avec des constructeurs automobiles dans le but de produire dans un proche avenir une voiture électrique avec une technologie québécoise. C'est joli, c'est gentil, mais il faudrait aller rapidement au-delà des projets-pilotes. On n'en est plus là», nous dit le critique péquiste en matière d'environnement. Mais, au fond, tous les partis sont d'accord sur la même chose: développons une filière électrique propre au Québec.

Rien de neuf

L'idée est loin d'être nouvelle. Dès le début des années 1970, l'IREQ avait son prototype «tout électrique». Et lors de ma première mission en France, il y a près de trente ans, l'Agence de la maîtrise d'efficacité a commencé sa présentation par le programme de voiture électrique mené conjointement avec Electricité de France. Tous les programmes de voiture «tout électrique» qui ont suivi au Canada ou ailleurs se sont butés au même problème: un manque de compréhension des désirs du consommateur.

Un kart de golf amélioré pour rouler sur les routes, vendu à 15 000 \$, trouvera des preneurs. Mais dans l'horizon prévisible, les ventes affecteront peu le bilan

énergétique du Québec pour la simple raison que ce genre de véhicule ne déplace pas la première voiture du ménage. Toyota l'avait compris en 1987 en lançant le développement de la Prius, alors que GM s'aventurait dans le coûteux programme de la voiture à émission zéro.

En ce sens, le scooter électrique trouvera plus de preneurs parce qu'on peut le proposer à un prix dix fois moins cher. Plusieurs villes de Chine, par

Pour que l'opération réussisse, il faut éviter qu'Hydro-Québec regarde passer la parade, comme dans le cas de l'éolien

exemple, défendent la moto à essence. Pourquoi pas un programme de recherche innovateur pour développer une moto avec une autonomie raisonnable?

Aller plus loin

Que le Québec encourage le développement de ces véhicules de niche, très bien. Mais on doit aller plus loin. En premier lieu, le gouvernement doit présenter un plan de long terme d'objectifs de substitution du pétrole par l'électricité, comme il l'a fait dans sa stratégie énergétique pour l'éolien. La voiture qui correspond le plus au besoin des consommateurs est une hybride équipée d'un système de recharge sur le réseau. Toyota offrira d'ici quelques années cette technologie et les batteries du type lithium-ion permettront en plus d'augmenter la capacité de recharge.

En s'inspirant du Brésil, qui a fait un appel à des constructeurs pour développer la Flex-ible car à l'éthanol, le Québec doit faire des «appels d'offre» à l'international pour proposer un véhicule hybride ayant une autonomie électrique plus grande. La formule

plus importants, mais elle le rend aussi plus dépendant de décisions prises à Ottawa. En 2001-02, les transferts représentaient 18,8 % des revenus du Québec; aujourd'hui, ils comptent pour 22,3 % du total. Si le gouvernement fédéral décidait, comme en 1994-95, de restructurer radicalement ses transferts, Québec plongerait brusquement dans le rouge.

De plus, c'est surtout par le jeu de la péréquation que la situation financière du Québec s'est améliorée. Les autres transferts fédéraux, en effet, ont augmenté moins rapidement au Québec qu'ailleurs, parce qu'ils ne se font plus sur la base des besoins et du partage des coûts mais plutôt en fonction du nombre d'habitants par province. Ce nouveau mode de répartition fait en sorte que le total des transferts pour les programmes sociaux au Québec est de 28 % inférieur à ce qu'il était en 1994-95, alors qu'en Alberta il a augmenté de 45 %.

Équilibre précaire

Dans le passé, par exemple, Ottawa payait la moitié des coûts d'aide sociale d'une province. Maintenant, chaque province reçoit un même montant par habitant, quelle que soit sa situation. L'Alberta, où peu de personnes reçoivent de l'aide sociale, obtient ainsi l'équivalent de 11 607 \$ pour chaque prestataire, comparativement à 2788 \$ pour le Québec. C'est beaucoup, quand on sait qu'en Alberta, une personne apte à travailler recevant de l'aide sociale n'a droit qu'à 4824 \$ par année!

Pour l'éducation post-secondaire, lorsqu'on mesure le financement fédéral par étudiant universitaire, le Québec se retrouve deuxième avant-dernier.

Une réponse entièrement basée sur les transferts laisse donc le Québec en position précaire. L'équilibre budgétaire continue d'être difficile à tenir, et il demeure tributaire de transferts dont les niveaux et les conditions d'admissibilité sont définis à Ottawa.

En ce qui concerne le «pouvoir fédéral de dépenser», les progrès sont restés virtuels. Les conservateurs se sont engagés à limiter ce «pouvoir» pour de nouveaux programmes à frais partagés dans les compétences des provinces, mais ce type de programmes a été délaissé depuis plusieurs années par Ottawa. Un tel engagement ne veut donc rien dire. Pire, en acceptant sa logique, le Québec reconnaît indirectement un pouvoir qui n'est pas constitutionnel.

Encore un déséquilibre

En somme, même si les transferts fédéraux aux provinces ont augmenté, le déséquilibre fiscal existe toujours. Rien n'a été fait pour mieux répartir les sources de revenus. Le gouvernement du Québec demeure donc mal équipé pour faire face à des dépenses dont la hausse est pratiquement inexorable, pour la santé notamment.

Les avenues proposées par la Commission conservent aujourd'hui toute leur pertinence, du meilleur partage des ressources financières à la nécessité de cesser d'exercer un «pouvoir de dépenser» inconstitutionnel dans les champs de compétence des provinces.

pour attirer des retombées industrielles reste à déterminer: soutien à la R&D, partenariat, garantie de support pour les ventes? Dans tous les cas de figure, le constructeur aurait intérêt à s'installer au Québec. On a ici le marché le plus prometteur pour ce genre de véhicule. Mais il ne faudrait pas répéter ici les tristes expériences de la Renault 12 ou de Hyundai. La fibre nationaliste a des limites. Il faut choisir le meilleur des meilleurs.

Pour que l'opération réussisse, il faut éviter qu'Hydro-Québec regarde passer la parade, comme dans le cas de l'éolien. Plusieurs axes de recherche complémentaires doivent être mis en avant. Par exemple, il faut ressortir des tiroirs les études sur les bornes de recharge. Mais c'est une illusion de penser qu'Hydro-Québec, seul, peut sauver le Québec.

Sans un investissement en temps et en argent du gouvernement, le rêve d'une filière électrique québécoise n'ira pas très loin.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Precourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correctrices), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Pierre Plamondon-Emond (communis à la rédaction). La documentation: Gilles Paré et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). Le développement: Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bédard (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Michèle Mallais, Claire Paquet, Geneviève Fierick, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Daniel Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMAITIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable services à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS



Bernard Landry

LANDRY

SUIVE DE LA PAGE 1

tourne le dos à une «notion aussi extraordinaire» que la «convergence culturelle» pour la remplacer par l'«interculturalisme», qui est «un flirt grossier avec le multiculturalisme», peste-t-il, citant des experts de la commission. Il déplore que le Canada soit le seul pays à avoir inclus le multiculturalisme dans sa constitution, une grave erreur qui conduit au communautarisme, c'est-à-dire à un éclatement dont «les immigrants sont les premières victimes». Cela a bien été démontré selon lui par le romancier Neil Bissoondath dans son essai *Le Marché aux illusions* (Boréal, 1995).

Lorsqu'il était au gouvernement, M. Landry dit avoir «pratiqué la convergence culturelle» et soutient que «les libéraux ont fait de même». Dans cette façon de voir le Québec, il y a, explique-t-il, «un tronc commun enraciné ici depuis plusieurs siècles, auquel s'ajoutent des gens accueillis par fraternité et qui consolident ce tronc commun». Il rappelle, un sourire dans la voix, que Gérard Bouchard a déjà parlé en 1999 de «brûler les souches dans le feu de la Saint-Jean». «Ce n'est pas ça qu'il faut faire», réplique-t-il. Mieux vaut que des essences exotiques joignent la forêt en s'acclimatant, comme la nature le veut.

«Canadiens français» du «profilage ethnique»

Aux yeux de l'ancien chef péquiste, le rapport fait mouche quant à la lutte contre la discrimination, aspect pour lequel il n'a que de bons mots. Mais le rapport comprend plusieurs autres failles importantes sur lesquelles il se penchera de façon plus approfondie dans un texte à paraître.

Il déplore par exemple l'expression de «Québécois d'ascendance canadienne française», suggérée par la commission pour rebaptiser ceux que l'on nomme les Québécois «de souche».

«C'est horrible que de vouloir ressortir de façon anachronique un des vocabulaires les plus inappropriés qu'on puisse imaginer», tonne M. Landry en parlant du terme de Canadien français. Pourquoi donc? «Parce qu'il demande du profilage ethnique!» Selon lui, «Canadiens français» exclut du «Nous» nombre de personnes qui peuvent tout à fait y revendiquer une place. Comme Charles Taylor, «pourtant un descendant de Madeleine de Verchères», ainsi que tous les premiers ministres d'origine irlandaise que le Québec a eus, non seulement les Johnson, mais Jean Charest lui-même. «A me propre table familiale, il y a pas mal de gens qui se trouveraient exclus» advenant le retour à une telle notation.

Il estime aussi que le rapport commet une «erreur grossière» en cherchant à «culpabiliser» le groupe majoritaire historique. Or, dans son parcours, cette nation a été «l'une des plus accueillantes». Notamment à l'égard des juifs, souligne-t-il. Alors que ces derniers n'avaient pas le droit d'être élus ailleurs dans l'Empire britannique, un juif, Ezechiel Hart, est élu député de Trois-Rivières à la Chambre de l'Assemblée du Bas-Canada. M. Landry évoque aussi les Irlandais, passés du gaélique au français et qui portent les patronymes d'O'Leary, O'Connell, O'Neill, etc.

Enfin, M. Landry estime que le rapport a «manqué de courage», car il n'a pas su demander que l'on interdise aux professeurs et aux enseignants de porter des signes religieux. Parlant des deux coprésidents qu'il «respecte par ailleurs beaucoup», M. Landry dit «qu'ils auraient dû respecter en cela le vœu des syndicats», surtout à un moment, ajoute-t-il, où l'on voit qu'en Turquie, on interdit le voile à l'université.

Ordre du Québec

M. Landry sera à l'Assemblée nationale jeudi avec les autres anciens premiers ministres québécois vivants (Pierre Marc Johnson, Daniel Johnson (fils), Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, frère de Gérard Bouchard), lesquels seront élevés au rang de grand officier de l'Ordre national du Québec, la plus haute distinction remise par l'État québécois. René Lévesque et Robert Bourassa recevront la décoration de manière posthume.

En France, tout président obtient automatiquement la plus haute distinction, le grand-croix de la Légion d'honneur. En février, le premier ministre Jean Charest a assisté en France à la remise de la grande-croix au magnat Paul Desmarais. M. Landry note que René Lévesque n'a jamais reçu de tels honneurs puisqu'il a été fait «grand officier». «J'ai beaucoup d'estime pour M. Desmarais, mais il y a comme une disproportion», a noté M. Landry.

Le Devoir

Précision

Dans notre édition du samedi 14 et dimanche 15 juin 2008, une erreur technique a malencontreusement supprimé le nom de Marie-Hélène Tremblay, auteure des photos qui illustraient notre dossier sur le laser publié en pages A 6 et A 7. Nos excuses pour cet oubli.

PRISON

SUIVE DE LA PAGE 1

l'entrée principale et ont réussi à percer le mur arrière de la prison. Plus de 900 détenus ont pris la fuite, dont 400 talibans. Des voitures attendaient la sortie des prisonniers pour les aider à s'enfuir. La chasse à l'homme de l'OTAN depuis trois jours n'aura pas permis de retrouver plus de 20 évadés.

«Même si le gouvernement connaissait les problèmes de la prison de Sarpoza, il n'a rien fait», a affirmé le député libéral Bryan Wilfert. Le gouvernement n'a rien fait à la suite de ce rapport et il tente aujourd'hui de faire porter le blâme aux autorités afghanes.

Le Canada a investi 1,5 million de dollars dans les derniers mois pour améliorer les infrastructures et rénover la prison de Sarpoza, notamment les cellules, les dispositifs sanitaires, l'électricité, etc. Malgré les appels du *Devoir* hier, le ministre des Affaires étrangères, David Emerson, est resté tout aussi évasif à sa sortie de la période de questions. «On m'a dit qu'il y avait eu des améliorations à la suite de ce rapport, a-t-il dit. Mais, visiblement, nous devons en faire plus. Par contre, quand on voit ce type de manœuvre bien orchestrée, je ne suis pas certain qu'un simple ajustement des infrastructures soit suffisant à l'avenir. Il faudra agir différemment. Par exemple, il faut comprendre pourquoi nos services de renseignements n'ont pas été en mesure de nous prévenir d'une telle attaque.»

Le ministre de la Défense, Peter MacKay, a affirmé hier que le Canada avait surtout amélioré les infrastructures à l'intérieur de la prison. «Je crois que les améliorations ont eu lieu davantage à l'intérieur et non pas sur le périmètre. [...] Mais nous sommes au début de l'enquête, on tente encore de comprendre», a-t-il dit.

Le ministre Emerson a dit prendre «très au sérieux» le fait que 400 talibans potentiellement dangereux soient maintenant en liberté. «C'est un risque réel», a-t-il dit. Son de cloche similaire du côté du premier ministre Stephen Harper. «Cela devrait rappeler aux députés de cette Chambre le vrai danger que posent les forces des talibans», a-t-il affirmé.

Le NPD a demandé au gouvernement Harper de mettre sur pied une prison gérée par l'OTAN et le Canada. Mais Ottawa répète depuis plusieurs mois

que c'est au gouvernement afghan légitimement élu de gérer ses installations.

Les talibans actifs

Fortes de leur coup d'éclat contre la prison de Kandahar vendredi, les talibans ont poursuivi leur offensive hier. Quelques villages, souvent de petits hameaux constitués d'une dizaine de maisons en terre, ont été occupés par les insurgés au nord-ouest de Kandahar, dans un secteur déjà dangereux de la province.

«Plus de 500 talibans se sont regroupés dans deux villages du district d'Arghandab», a déclaré à l'AFP le chef de la police de la province de Kandahar, Sayed Agha Saqeb. «Nous nous préparons à mener une opération contre eux», a-t-il ajouté. Le chef de la police n'était pas en mesure hier de préciser si ces talibans faisaient partie des 900 évadés de la prison de Kandahar.

Des dizaines de familles, craignant d'être prises au milieu de l'affrontement à venir, ont abandonné leurs maisons et fui les villages de Nghan et Char Kolba.

Mais l'OTAN tentait de se faire rassurant hier. «Arghandab n'est pas sur le point de tomber aux mains des talibans, cela n'a aucun sens», a soutenu le général Carlos Branco, porte-parole de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

Les soldats canadiens, appuyés par les forces spéciales américaines et les militaires de l'Armée nationale afghane, ont commencé à prendre position dans cette région de Kandahar hier. Ils ont toutefois découvert des bombes artisanales et des mines antichars sur leur chemin, ce qui a ralenti la progression.

«Nous avons redéployé nos forces pour nous assurer que nous sommes capables de faire face à toute menace potentielle», a déclaré le porte-parole civil de l'OTAN, Mark Laity, au cours d'une conférence de presse à Kaboul. «Il faut bien reconnaître que cette évasion a redonné la liberté de circulation à un certain nombre de gens qui ne l'avaient plus. Bien sûr, nous voulons répondre à cette menace.»

Le représentant du gouvernement afghan pour la province de Kandahar, Ahmed Wali Karzai, le jeune frère du président Hamid Karzai, a dit être «inquiété» de la situation. Rien pour le rassurer, des rumeurs font état d'une possible attaque des talibans contre des points stratégiques de Kandahar, deuxième ville en importance du pays. «Ils pourraient attaquer ma maison, le siège du gouvernement ou encore des postes de police», a dit Ahmed Wali Karzai. Des rumeurs semblables ont toutefois couru l'an dernier, sans jamais se concrétiser.

Le Devoir
Avec Canadian Press
et l'Agence France-Presse

La Presse canadienne

CAISSE

SUIVE DE LA PAGE 1

pour le financement de l'îlot Voyageur et entièrement garanties par l'UQAM. L'intervention du ministère visait à éviter une hausse des coûts d'emprunt futurs du gouvernement et de l'ensemble du secteur public. Selon le vérificateur général du Québec, qui a rendu publique la deuxième partie de son rapport particulier sur l'UQAM il y a deux semaines, en faisant cela, le ministère des Finances «a agi correctement».

Une fois les 269 millions devenus disponibles, le promoteur Busac, partenaire de l'UQAM pour la construction de l'îlot Voyageur, pouvait aller de l'avant. C'est à ce moment que MCAP est entrée en scène. Il s'agit d'un aspect que le vérificateur général n'a toutefois pas analysé.

MCAP n'a rien à voir avec l'émission des obligations comme telle. C'est après cette opération que la société affiliée à la Caisse a été impliquée. MCAP s'est alors assurée que l'argent était utilisé pour le projet auquel il était destiné.

«Son rôle est de veiller aux intérêts du prêteur et d'effectuer des demandes de paiements en s'appuyant notamment sur des opinions externes, telles que les rapports d'un consultant en coûts, d'un architecte, d'ingénieurs. [...] Il n'a pas de pouvoir discrétionnaire si des demandes débordent du cadre de l'entente. Advenant un tel cas, il doit obtenir les autorisations nécessaires pour pouvoir procéder à la demande de paiement», a expliqué France Bouffard, porte-parole de la Caisse.

BEN JELLOUN

SUIVE DE LA PAGE 1

s'il l'a beaucoup aidé à supporter l'absence de sa mère après son décès, en reconstituant une partie de sa mémoire. «C'était difficile mais nécessaire, il fallait en même temps dire certaines choses, les mettre dans des mots, et construire ce roman. C'est un vrai roman, ce n'est pas un témoignage ou un document. Mais un roman est toujours fabriqué à partir d'éléments de la vie réelle. Jobservais ma mère, je lui tenais compagnie et, de temps en temps, sa mémoire s'absentait. Elle revenait plutôt vers l'enfance, et j'ai imaginé cette enfance.»

Avec la maladie, la mère du narrateur transgresse les lois de pudeur et de réserve qui ont jusque-là marqué ses relations avec son fils, parce que, «entre un garçon et sa maman, dans la société arabe et musulmane, on ne fait pas de confidences, on ne parle pas de sa vie privée», précise Ben Jelloun.

Car *Sur ma mère*, c'est aussi, en filigrane, l'histoire du lien indéfectible qui unit un fils à sa mère dans une famille musulmane, où le respect des parents est une valeur absolue. «Au Maroc, on nous apprend, en même temps que l'amour, le respect quasi religieux des parents. La pire des choses qui puissent arriver à un être est qu'il soit renié par ses parents. Refuser sa bénédiction à un enfant, c'est l'exiler dans un espace sans pitié, c'est l'abandonner, le jeter comme un objet sans valeur, c'est lui retirer toute confiance et surtout lui fermer la porte de la maison, la porte de la vie et de l'espoir.» Ben Jelloun, cet auteur traduit en 44 langues, et qui a déjà si-

gné un livre intitulé *L'Islam expliqué aux enfants*, critique notamment dans son roman la pratique, impensable au Maroc mais courante en Occident, de placer des parents vieillissants dans des «maisons de vieux».

«Ma mère n'a jamais entendu parler d'une maison de vieux», écrit-il. Elle ne s'imaginait pas une seconde qu'un de ses enfants puisse la rejeter et l'exiler quelque part. Qu'on l'appelle asile, hospice, maison de repos, ou lieu de repos, ou lieu de retraite, c'est un débarras. [...] Quand on aime ses parents, ajoute-t-il carrément plus loin, on ne s'en débarrasse pas.»

En entrevue, il fait référence à la canicule qui a fait 15 000 morts en France, en 2003. «Ces gens-là ne sont pas uniquement morts de soif, ils sont aussi morts de solitude», dit-il.

Le phénomène pourrait cependant faire son apparition au Maroc. «Dans les grandes villes comme Casablanca, cela ne m'étonnerait pas si on voyait apparaître, d'ici dix ou vingt ans, des cliniques pour personnes âgées, même si tous les Marocains disent qu'ils ne feront jamais cela», dit-il.

La rencontre des cultures, c'est un thème récurrent dans l'œuvre de Ben Jelloun, qui écrit en français alors que ses deux parents ne parlaient que l'arabe. Sa mère, analphabète, n'a d'ailleurs pu lire aucun des livres de son célèbre fils. Par contre, comme il le raconte dans *Sur ma mère*, une cousine de Ben Jelloun lui a déjà reproché d'écrire des livres «qui plaisent aux chrétiens», et qui parlent «avec désinvolture» de la religion musulmane.

Pouvoir fédéral de dépenser

L'impasse n'inquiète pas Charest

SYLVAIN LAROCQUE

Savannah, Géorgie — Plus d'un an après avoir promis de «mobiliser» l'Assemblée nationale dans le but de conclure avec Ottawa une entente pour limiter le pouvoir fédéral de dépenser, le premier ministre Jean Charest ne se formalise pas du cul-de-sac dans lequel le dossier semble être plongé.

Interrogé à ce sujet hier, en marge de la Conférence de l'Alliance entre les États du Sud-Est des États-Unis et les provinces canadiennes, qui se tient à Savannah, en Géorgie, M. Charest s'est contenté de dire qu'il incombait aux conservateurs de faire avancer le dossier. «C'est un des items [en matière de relations fédérales-provinciales] et on voudrait que le gouvernement fédéral bouge là-dessus, qu'il clarifie les responsabilités des uns et des autres, mais maintenant, c'est à lui de se prononcer.»

Au début du mois, *Le Devoir* a révélé que les fonctionnaires fédéraux avaient terminé la rédaction d'un projet de loi sur la question, mais que les conservateurs s'abstenaient de le déposer aux Communes par crainte que le Québec ne le vilipende. Tout indique qu'à l'approche de l'été, les discussions sont rompues entre les deux capitales.

Le projet de loi permettrait à une province de se retirer avec «juste» compensation financière de tout nouveau programme fédéral à frais partagés, à la condition que celle-ci mette en place un programme semblable. Or, Québec veut que la mesure s'étende à tous les programmes fédéraux qui tombent dans les champs de compétence provinciaux, que les provinces y contribuent financièrement ou non.

«Ce n'est pas au gouvernement fédéral de dire au gouvernement du Québec où et comment investir votre argent», avait soutenu Jean Charest dans le discours d'ouverture de la 38^e législature, en mai 2007.

Dans son discours du Trône, en octobre, le gouvernement de Stephen Harper avait simplement invoqué l'imposition de «limites explicites» à l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser «pour des nouveaux programmes à frais partagés dans les compétences exclusives des provinces». Hier, M. Charest a assuré qu'Ottawa ne l'avait pas informé de la teneur de son projet de loi. Quant à savoir à quel moment le dossier pourrait débloquer, le chef libéral s'en remet totalement au gouvernement fédéral.

MCAP. La Caisse a refusé de le confirmer.

Dans son rapport, le Vérificateur général présente les coûts engagés au 31 janvier 2008 dans l'îlot Voyageur. Ainsi, pour les trois composantes relevant de Busac et pour lesquelles l'UQAM doit payer une emphytéose de 30 ans, les coûts engagés totalisent 112,7 millions. À cette somme, il faut ajouter 24,6 millions qui sont des honoraires professionnels supplémentaires et une partie de la rémunération de Busac qui s'appliquent toutefois à l'ensemble de l'îlot Voyageur.

Ce chantier est aujourd'hui complètement arrêté. L'UQAM a entrepris des négociations avec Busac afin de revoir les termes du contrat. Le gouvernement a annoncé qu'il prendrait à sa charge l'îlot Voyageur, mais les modalités ne sont pas toujours pas connues. Il avait toutefois indiqué qu'il souhaitait que le développement de ce site du centre-ville soit repris par un nouveau promoteur.

Ainsi, la Société immobilière Trans-Québec (SITQ), une filiale de la Caisse de dépôt et placement analyse la possibilité de mettre la main sur l'îlot Voyageur. Depuis l'hiver dernier, la SITQ est en pourparlers avec de «grands locataires» potentiels. Mais si l'intérêt de la SITQ devait se concrétiser, il ne resterait que peu de choses du projet d'origine de l'UQAM et de Busac. Le pavillon universitaire et la tour de bureaux semblent écartés de tout futur développement.

Le Devoir

«Je suis un militant de la laïcité», dit-il encore, ajoutant qu'il faut absolument respecter les choix des gens. Mais quand on me demande «est-ce que vous croyez en Dieu?», je réponds «ce n'est pas votre affaire». Et je fais exprès pour que les gens, au Maroc, s'habituent à ce que l'on sépare la religion de l'État. Que la sphère privée reste privée et qu'elle ne devienne pas une sorte de lieu public où l'idéologie islamique va entrer et faire des détournements, faire des choses que je désapprouve.»

Le débat sur la laïcité est cependant difficile à mener au Maroc en ce moment, admet-il. «Les gens sont extrêmement sensibles à cela. Ils considèrent que la laïcité est une forme d'athéisme. Je passe mon temps à dire «attendez, ce n'est pas la même chose.» Mais je ne peux pas dire que j'ai du succès.»

Il y a présentement au Maroc un grand parti islamiste, dit-il, le parti de la justice et du développement, qui ne nomme pas l'islam dans son intitulé parce que c'est interdit. Arrivé deuxième aux dernières élections, ce parti tient un double discours. «Mais s'il prend le pouvoir, il fermera les bars et forcera les femmes à porter le voile», croit Ben Jelloun.

Cela étant dit, l'illustre écrivain se dit en parfaite symbiose avec les différentes influences culturelles qui le caractérisent. «*Messenger de l'interculturel*», comme il se définit lui-même, il a aussi beaucoup écrit sur l'immigration, et voit l'addition de différentes cultures en un seul homme ou en un seul pays comme une richesse.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390